

Direction Générale des Services

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015



Nombre de Conseillers Municipaux en exercice 33

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 décembre 2015

---0---

L'an deux mille quinze le dix-sept du mois de décembre à dix neuf heures.

Le conseil municipal de la Ville de Guebwiller était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Francis KLEITZ - Maire.

Etaient présents :

M. BRAUN Daniel – Mme GROSCLAUDE Valérie – M. MECHLER Thierry – Mme SCHROEDER Isabelle – M. OBER Roland – Mme DEHESTRU Anne – M. ROST Jean-Marie – Mme McEVOY Nadine – M. TOGNI César- adjoints au maire.

M. LOSSER Didier – Mme CHAVIGNY Marie-Noël – Mme GRAWEY Claudine – M. MULLER Claude – Mme ZIMRANI Sanae (à compter du point n°8) – M. JELSPERGER Philippe – Mme ROULOT Bénédicte – Mme BOLLIA Anne – M. CAUTILLO Dominique – M. SINGER Martial – Mme ZAEPFEL Carole – M. VOGT Guillaume – M. METZGER Marcel – Mme REMY Yolande – M. BANNWARTH José – M. RZENNO Patrick – M. FACCHIN Christian - Mme CHRISTMANN Anny – Mme GODÉ Nadine - conseillers municipaux.

Etaient absents:

M. MOSTEIRO Joffrey - conseiller municipal

Etaient excusés :

Mme ZIMRANI Sanae – conseillère municipale (jusqu'au point n°7) Mme BRITO Fatima – conseillère municipale

Mme BRINGIA Stéphanie - conseillère municipale

Mme FRANÇOIS Hélène – conseillère municipale

Ont donné procuration:

Mme ZIMRANI Sanae – conseillère municipale à Mme SCHROEDER Isabelle – adjointe au maire (jusqu'au point n°7)
Mme BRITO Fatima – conseillère municipale à M. BRAUN Daniel – adjoint au maire
Mme BRINGIA Stéphanie – conseillère municipale à M. RZENNO Patrick – conseiller municipal
Mme FRANÇOIS Hélène – conseillère municipale à Mme GODÉ Nadine – conseillère municipale

Secrétaire de séance : M. JELSPERGER Philippe - conseiller municipal

---0---

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 en saluant ses collègues, la presse, les auditeurs et les fonctionnaires municipaux.

---0---

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 16 novembre 2015

- Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal
- 1 Direction Générale Stationnement payant parking Saint-Léger
- 2 Finances SEMCLOHR-HHA Transfert de garanties d'emprunts
- 3 Finances Marché contrats d'assurances Signature Autorisation
- 4 Finances Créances irrécouvrables
- 5 Finances Amortissements des immobilisations
- 6 Finances Fixation des taux des impôts directs locaux 2016
- 7 Finances Droits et tarifs 2016
- 8 Finances Reprise anticipée du résultat 2015
- 9 Finances Autorisations de programme et crédits de paiement Création
- 10 Finances Budget primitif 2016
- 11 Finances Budget annexe Pompes Funèbres 2016
- 12 Finances Budget annexe Gendarmerie 2016
- 13 Finances Demande de subvention Rue de la République
- 14 Environnement Forêt communale Etat prévisionnel des coupes et programme de travaux 2016
- 15 Environnement Forêt communale Etat d'assiette 2017
- 16 Environnement Location de terrains ajoutés à la chasse domaniale
- 17 Environnement Concession d'occupation en forêt communale Assainissement de la colonie de vacances et de la Ferme du Gustiberg
- 18 Environnement Réduction des produits phytosanitaires
- 19 DIVERS

---0---

M. le Maire donne connaissance du traditionnel CARNET DE FAMILLE

DECES

M. Gilbert OBRECHT est décédé le 10 décembre 2015, il était le père de M. Gérard OBRECHT, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, affecté au service voirie en qualité d'agent polyvalent. M. le Maire présente ses condoléances à la famille en deuil.

DISTINCTION - M. JEAN-MICHEL CLAVEY

M. Jean-Michel CLAVEY, président du Théâtre Alsacien de Guebwiller (TAG) a été promu au grade de chevalier des Arts et Lettres lors de la promotion du début d'année, une distinction qui lui a été remise par M. « Popaul » FRICK le 19 novembre 2015, couronnant ainsi quarante-quatre années de présence au TAG comme acteur, mais aussi comme vice-président durant plus de vingt ans et président depuis

onze ans. A cette occasion il a également été attributaire de la médaille d'honneur de la Ville de GUEBWILLER.

COMMERCE

Lors de l'opération Trophée de l'Accueil à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar-Centre-Alsace, huit établissements de GUEBWILLER ont été récompensés. Il s'agit de commerçants établis de longue date mais également plus récemment. C'est une manière, différente, de se faire connaître de la clientèle potentielle guebwilleroise.

JARDIN D'ENFANTS DE GUEBWILLER

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) a annoncé la fermeture du Jardin d'Enfants de Guebwiller (JEF) à l'échéance août 2016. Cette fermeture est justifiée par les coûts supportés par la CCRG, l'intérêt du service sur le territoire dans la mesure où il se substitue à l'école publique et au service périscolaire et la volonté de la Ville de GUEBWILLER de récupérer les locaux pour le projet de refonte des écoles.

CONSEIL DES AINES

Le 10 décembre 2015 a eu lieu l'installation du conseil des aînés. Les quinze membres désignés après tirage au sort parmi 40 candidatures ont élu Mme Françoise BISCHOFF et M. Claude ARNOLD, vice-présidents. Cette première rencontre, qui s'est déroulée sous les meilleurs auspices, a permis aux participants, outre le fait de se connaître un peu mieux, de décider ensemble des modalités de fonctionnement de ce nouvel organe qui se veut être une force de propositions permettant de favoriser l'exercice de la citoyenneté et de la démocratie.

M. le Maire présente ses félicitations aux nouveaux vice-présidents.

---0---

M. BRAUN, au nom du conseil municipal, tient à féliciter M. le Maire pour son élection au Conseil Régional.

Le groupe « Réussir Guebwiller », tient également à féliciter M. le Maire pour son élection en qualité de conseiller régional. M. FACCHIN exprime le souhait d'un travail commun constructif, il cite notamment le projet du train à Guebwiller.

M. le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal et s'engage à faire de son mieux afin de défendre les intérêts locaux mais également les intérêts de l'ensemble de la grande région.

---0---

Direction Générale des Services Service du secrétariat des Assemblées

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 NOVEMBRE 2015

Mme REMY précise que l'ensemble du groupe « Réussir Guebwiller », n'étant pas présent lors de ladite séance, s'abstiendra quant à l'approbation de ce procès-verbal,.

Ce procès-verbal a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal.

Ce dernier a été ensuite déclaré approuvé et signé séance tenante.

---0---

Direction Générale des Services Service du secrétariat des Assemblées

ADMINISTRATION MUNICIPALE DELEGATION AU MAIRE COMPTE-RENDU Rapporteur: M. Francis KLEITZ, Maire.

Par délibération du 29 avril 2014, le conseil municipal a donné au maire les délégations d'attributions prévues à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales étant précisé par ailleurs qu'il doit rendre compte des décisions prises lors d'une réunion ultérieure de l'assemblée.

En conséquence, le Maire informe le conseil municipal que les décisions suivantes ont été prises depuis la réunion du conseil municipal du 16 novembre 2015.

1) Attributions de marchés

Marché de Fournitures

OBJET	Titulaire	Montants €
Location et installation de matériel électrique pour la mise en lumière du patrimoine bâti de la Ville dans le cadre de Noël Bleu 7	TSE 14 rue de l'Industrie 68440 HABSHEIM	39 014,08 € TTC

2) <u>Décisions autorisant la signature d'une convention</u>

Il a été décidé la signature d'une convention d'occupation précaire et révocable à tout moment, pour la mise à disposition d'un local à la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin, Service Transports, Risques et Sécurité, représentée par M. Thierry GINDRE, Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin, dans le bâtiment sis 125 rue Théodore Deck, propriété de la Ville de Guebwiller (Décision n°D2015-20 du 26 novembre 2015).

3) Décisions autorisant la signature d'une convention

Il a été décidé la signature d'une convention d'occupation précaire et révocable à tout moment, pour la mise à disposition d'un local au cabinet « Consultance et Formation », représenté par M. Valentin HUSSER, dans le bâtiment sis 125, rue Théodore Deck, propriété de la Ville de Guebwiller (Décision n°D2015-21 du 30 novembre 2015).

4) Décisions portant acceptation de dons d'archives

Il est accepté le don de l'ouvrage « Manuel de paléographie alsacienne du XVI^{ème} au XX^{ème} siècle, par Mme Doris KASSER-FREYTAG (Décision n°D2015-22 du 30 novembre 2015).

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

prend acte du compte-rendu considéré ci-dessus.

---0---

Direction Citoyenneté Population Solidarité

N°1 - 12/2015

INSTAURATION D'UN STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE : PARKING DE LA PLACE SAINT-LÉGER

Rapporteur: M. Francis KLEITZ, Maire.

Le stationnement payant de surface a été instauré à GUEBWILLER par une délibération du conseil municipal en date du 25 février 2009. Cette disposition, au-delà de l'augmentation sans cesse croissante du parc automobile, avait été prise pour le Parking de l'Hôtel de Ville afin de répondre à une nécessité d'ordre public, le domaine public ne pouvant être utilisé pour la satisfaction d'intérêts privés, tels que ceux que traduisent les stationnements prolongés et exclusifs, donc abusifs.

Suite aux travaux de réaménagement du Parking de la Place Saint-Léger nouvellement menés, il est proposé d'étendre le stationnement payant à cette place. Il est en effet dans l'intérêt général d'instaurer un tel régime permettant d'assurer une rotation plus rapide des véhicules en stationnement tout en optimisant l'accessibilité des commerces.

Cette disposition s'appliquerait les jours ouvrables, hors dimanches et jours fériés de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 avec une 1^{ère} heure gratuite et un stationnement limité à 3 heures.

Elle ne portera nullement atteinte à la liberté d'accès aux immeubles environnants et à leur desserte, tout comme elle n'affectera pas le principe d'égalité entre les usagers de la voie publique.

- M. BANNWARTH invite M. le Maire à veiller au respect de ce stationnement payant, de la zone bleue et à la verbalisation des véhicules.
- M. le Maire précise qu'un agent viendra renforcer l'équipe déjà en place des ASVP (agents de surveillance de la voie publique).
- M. JELSPERGER souhaite savoir si les ASVP peuvent verbaliser tous les stationnements ou uniquement ceux en zone bleue.
- M. CAUTILLO précise qu'un ASVP a la possibilité de verbaliser le stationnement payant, la zone bleue, mais également les infractions au stationnement gênant, y compris les infractions relatives aux personnes handicapées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'instaurer un régime de stationnement payant des véhicules sur la Place Saint-Léger, permettant d'une part d'assurer une rotation plus rapide des véhicules en stationnement, d'autre part d'optimiser l'accès aux commerces;
- décide de la mise en application du stationnement payant à compter du 1^{er} janvier 2016 tel que présenté ci-dessus.

Les dispositions particulières d'application de cette décision seront fixées par arrêté.

---0---

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

N°2 - 12/2015

REGROUPEMENT HABITATS DE HAUTE-ALSACE - SEMCLOHR TRANSFERT DE GARANTIES COMMUNALES D'EMPRUNTS APPROBATION - DECISION

Rapporteur:

M. Roland OBER, adjoint au maire chargé des affaires sociales, de la santé et du logement.

Dans le cadre du regroupement au sein du groupe COHALIS de la Société d'Economie Mixte pour la Construction de Logements dans le Haut-Rhin (SEMCLOHR) et Habitats de Haute-Alsace (HHA), le conseil municipal a adopté dans sa séance du 23 octobre 2014 la cession des actions que détient la Ville dans le capital de la SEMCLOHR à HHA.

L'opération de regroupement par voie de transmission universelle de patrimoine entre la SEMCLOHR et HHA est en cours de finalisation et se conclura au début de l'année 2016 avec effet au 1^{er} janvier 2016. Le patrimoine de la SEMCLOHR sera alors entièrement dévolu à HHA.

Parmi ce patrimoine figurent des immeubles situés sur le ban communal pour lesquels la construction, l'acquisition ou encore la réhabilitation a fait l'objet de financements auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) garantis par la Ville de GUEBWILLER.

La CDC procédera naturellement au transfert des emprunts sur HHA et demande au préalable à ce que le conseil municipal soit informé de cette opération et prenne au préalable acte, par délibération, du transfert au profit de HHA des garanties communales accordées suivantes :

- 1. par délibération en date du 14 mars 2005 à hauteur de 100% pour un prêt contracté auprès de la CDC d'un montant initial de 67 000 € et dont l'objet était la réhabilitation de logements dans la résidence « Les Fonctionnaires » à GUEBWILLER. Au 31 décembre 2015 le capital restant dû de ce prêt s'élève à 25 270,53 € et la durée résiduelle à 4 ans ;
- 2. par délibération en date du 29 mars 2006 à hauteur de 100% pour deux prêts contractés auprès de la CDC d'un montant initial de 120 000 € et de 80 000 € et dont l'objet était la réhabilitation de logements situés dans la résidence du « Vieil Armand » à GUEBWILLER. Au 31 décembre 2015, le capital restant dû de ces prêts s'élève respectivement à 54 305,87 € et à 35 710,93 € et leur durée résiduelle à 5 ans ;
- 3. par délibération en date du 22 septembre 2011 à hauteur de 100% pour un prêt contracté auprès de la CDC d'un montant initial de 234 868 € et dont l'objet était la réhabilitation de logements dans la « Résidence Belle Vue » à GUEBWILLER. Au 31 décembre 2015, le capital restant dû de ce prêt s'élève à 194 602,59 € et la durée résiduelle à 11 ans.

Il est précisé qu'Habitats de Haute-Alsace assurera la continuité du remboursement des emprunts auprès de l'établissement concerné et ce dès le transfert effectif de celui-ci.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le transfert des garanties communales des emprunts « GUEBWILLER Les Fonctionnaires », « GUEBWILLER Vieil Armand » et « GUEBWILLER Belle Vue » de 100% chacune, initialement octroyées à la SEMCLOHR au titre des prêts susvisés, au profit d'Habitats de Haute-Alsace et ce pour la durée résiduelle totale de chaque prêt ;
- décide qu'Habitats de Haute-Alsace sera purement et simplement substitué à la SEMCLOHR dans l'exécution des obligations et dans le bénéfice des droits résultant de ces garanties d'emprunts;
- confère tous pouvoirs à M. le Maire afin de signer tout acte, tel un avenant aux contrats de prêt, et tous documents, d'effectuer toutes publicité et formalité s'y rapportant et, plus généralement, de faire le nécessaire en vue d'assurer le transfert de la garantie des emprunts à Habitats de Haute-Alsace.

---0---

Direction des ressources et des services internes Service des Marchés Publics

N°3 - 12/2015

MARCHE POUR LA SOUSCRIPTION DE CONTRATS D'ASSURANCES SIGNATURE DU MARCHE – AUTORISATION

Rapporteur: M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint aux finances.

Les contrats d'assurances souscrits par la Ville de GUEBWILLER arrivent à échéance le 31 décembre 2015.

Pour permettre à la commune de souscrire de nouveaux contrats d'assurances une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément à l'article 26 du Code des marchés publics.

Les nouveaux contrats qui en découlent seront conclus pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

L'avis d'appel public à la concurrence est paru le 30 septembre 2015 au BOAMP (avis n°15-149207), au JOUE (avis n°348024-2015), sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin et sur le site de la Ville.

Quinze dossiers de candidatures ont été retirés et neufs offres ont été réceptionnées à la date limite de remise des offres le 10 novembre 2015 à 12 heures.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 07 décembre 2015, après avoir déclarée recevables les candidatures et les offres, a décidé d'attribuer les marchés à :

- Lot 1: Responsabilité civile: AREAS DOMMAGES PNAS pour une cotisation annuelle de 3 988,39 € TTC Formule 1: sans franchise
- Lot 2 : Protection fonctionnelle : SMACL pour une cotisation annuelle de 814,22 € TTC Formule sans franchise ni seuil d'intervention
- Lot 3 : Protection juridique : CIADE pour une cotisation annuelle de 2 040,00 € TTC
- Lot 4: Flotte automobile: SMACL pour une cotisation annuelle de 19 903,66 € TTC
 Formule sans franchise: sans garantie tous dommages pour les véhicules > 5 ans
 Garantie optionnelle d'assistance: RENAULT BY 671 AB
 Assurance « Auto mission »: franchise 260 €
- Lot 5 : Dommages aux biens et risques annexes : SMACL pour une cotisation annuelle de 28 159,14 € TTC

Formule 1 LCI 16 000 000 €, franchise 2 000 €

Cotisation locaux CALEO, franchise 2 000 €

Garanties optionnelles : bris de machine informatique, expositions et manifestations temporaires, garanties des serres et de leurs contenus

- Lot 6: Dommages aux biens et risques annexes (2ème ligne): MMA BR ASSURANCE pour une cotisation annuelle de 6 670.00 € TTC
- Lot 7: Risques statutaires du personnel: QUATREM BR ASSURANCE pour un taux de cotisation de 2,50% sur la masse salariale

Garanties:

Décès

Accident du travail et maladies professionnelles

Longue maladie, maladie longue durée

Maternité et adoption

Le montant de la cotisation annuelle est estimé à 62 000 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à signer les marchés, ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution, à l'exécuter et à accomplir toutes les formalités en résultant ;

dit que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 011 « charges à caractère général » article 616 « primes d'assurances » du budget principal pour les lots 1 à 6 et au chapitre 012 « charges de personnel » article 6455 « cotisations assurances personnel » du budget principal pour le lot 7.

---N--

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

N°4 - 12/2015

PRODUITS COMMUNAUX CREANCES IRRECOUVRABLES NON-VALEURS

Rapporteur: M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint aux finances.

Le recouvrement de produits communaux, au profit du budget principal n'a pu être obtenu pour des causes diverses mentionnées dans les états transmis par la Trésorerie municipale. Ces états sont tenus à votre disposition au Service des finances et des budgets.

Le montant total de ces créances s'élève à 1 534,22 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte d'admettre en non-valeur une somme de 1 534,22 € sur le budget principal ;
- décide l'ordonnancement des sommes admises en non-valeur dont les crédits seront inscrits au budget principal 2016 sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

---0---

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

N°5 - 12/2015

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS - MODALITES A FIXER

Rapporteur: M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint aux finances.

Le conseil municipal s'est prononcé en 1997 sur les amortissements des biens, mais aucune modification n'est intervenue depuis, alors que la structure des éléments amortissables a évolué.

Le présent rapport a pour objet d'arrêter les nouvelles règles applicables pour toutes les nouvelles acquisitions à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'à la fin du présent mandat.

Il est proposé de d'adopter les modalités suivantes :

Amortissements obligatoires:

-	Réalisation de documents d'urbanisme	1 an
-	Les logiciels informatiques	2 ans
-	Matériels informatiques	5 ans
-	Matériels de bureau	5 ans
-	Véhicules (sauf camions)	8 ans
-	Camions	10 ans
_	Mobilier, équipements	15 ans

Autres amortissements obligatoires:

Subventions d'équipement versées :

-	aux organismes privés	≤ 5 000 €	1 an
		> 5 000 €	5 ans
-	aux organismes publics	≤ 20 000 €	5 ans
	-	> 20 000 €	15 ans

Amortissements facultatifs (terrains, bâtiments):

- Pas d'amortissements /

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les modalités d'amortissement présentées.

---0---

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

N°6 - 12/2015

IMPOTS DIRECTS LOCAUX - TAUX D'IMPOSITION 2016

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint aux finances.

La loi 80-10 du 10 janvier 1980 dispose que les conseils municipaux fixent chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Le conseil municipal de la Ville de GUEBWILLER doit, comme chaque année, se prononcer sur les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties.

Les bases d'imposition à partir desquelles est établi le produit de chaque taxe sont actualisées chaque année par l'application d'un coefficient de majoration forfaitaire fixé par la loi de finances. Le coefficient est, en l'état actuel des discussions, fixé pour l'année 2016 à 1 %.

Compte tenu de ces éléments et du contexte économique et social actuel, il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe en 2016.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de maintenir les taux des taxes ménages à leur niveau 2015 ;
- décide d'appliquer pour 2016, aux impôts directs locaux, les taux suivants :

taux de la taxe d'habitation : 11,65 %
taux de la taxe sur le foncier bâti : 14,53 %

taux de la taxe sur le foncier non bâti : 64,07 %

---0---

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

N°7 - 12/2015 DROITS ET TARIFS 2016

Rapporteur:

Mme Anne BOLLIA, adjointe au maire chargée des archives municipales, des services de proximité, des formalités administratives et des affaires funéraires.

A l'occasion de l'approbation du budget primitif, le conseil municipal est également appelé à autoriser la révision annuelle des droits et tarifs existants ainsi que l'ajout de nouveaux tarifs permanents lorsque cela s'avère nécessaire.

Pour l'année 2016, il vous est proposé de ne pas augmenter les droits et tarifs liés au budget principal de la Ville et au budget annexe du Service extérieur des pompes funèbres et d'y intégrer les tarifs de location de divers engins et matériels, notamment pour le calcul des avantages en nature accordés aux associations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les intégrations des tarifs telles que présentées en annexe ;
- approuve les droits et tarifs 2016 liés au budget principal de la Ville et au budget annexe du service extérieur des pompes funèbres tels qu'ils figurent en annexe;
- dit que les droits et tarifs 2016 liés au budget principal de la Ville et au budget annexe du service extérieur des pompes funèbres sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

---0---

DROITS ET TARIFS 2016

2016 TARIFS

2010	TARIFS
180IMETIERE MUNICIPAL	
A - CIMETIERE	
1 - ENTRETIEN DES TOMBES	
. Nelloyage, arrosage, fallle des plantes avec 1 plantations annualles de 1 à 9 pensées ou dipladénias	42,00
1 plantations annuelles de 10 à 20 pensées ou dipladénias 2 plantations annuelles (printemps & automne) de 1 à 9 pensées ou dipladénias	84,00
2 plantations annuellos (printemps & automne). de 10 à 20 panas des ou dipladefuls	67.00 136,00
. Nelloyage, taille des plantes sans plantation, ou nelloyage et désherbage 3 fois par an (fête des mères, juillet et Toussaint)	62,00
2 - CONCESSIONS	
. Acquisition ou renouvellement d'une tombe ordinaire pour une durée de 10 ans (simple tombe) . Acquisition ou renouvellement d'une tombe concessionnée pour une durée de 15 ans (double tombe)	260,00 344,00
, Acquisition ou renouvellement d'une tombe concessionnée pour une durée de 30 ans (double tombe)	845,00
. Acquisillon, d'une lombe adulle double profondeur avec caveau existant pour une durée de 30 ans . Acquisillon ou renouvellement, d'une tombe pour enfant, pour une période de 10 ans	1 144.00 84.00
8 - COLOMBARIUM	
1 CASE (compris plaque + ouverture + fermeture) - Durée 10 ans	208.00
2 CASES (compris plaque + ouverture + fermeture) - Durée 10 ans	312.00
MINI CAVEAU (70 x 85 x 50 profond) 2 ou 3 umes (Hauteur maximun des pierres tombales pour mini caveau ; 1,20 m) - Durée 10 ans	
	208.00
MINI CAVEAU (120 x 80 x 60 profond) 6 à 8 urnes (Hauteur meximum des pierres tombelos pour mini caveau : 1,20 m) Durée 10 ans	280.00
Durée 30 ans	645:00
TENGINS ET MATERIELS DIVERS	
La main d'oeuvro est facturée en sus.	
, Aspirateur GLOUTON par heure . Bacs à glace par lour	15.20 1.04
, Balayeuse CITYCAT sans chauffeur par heure , Bancs brasserie par lour et par unité	67.73 7.76
Barrières VAUBAN par lour et par unité	4.28
, Bennes (3m²) par jour , Broyeur par heure	10.40 15.71
, Cabanon marché : par jour et par cabanon , Cabanon marché : pendant toute la période de Noël par jour et par cabanon	26,00
, Calsson frigo / remorque frigo par jour	20.80 228.48
. Camion, par heure , Camion-nacélle (12m) sans chauffeur par heure	24.17 32.03
. Camion-nacelle (17m) sans chauffeur par heure . Camionnelle par heure	33,36 15,20
. Chaise par jour	2.02
. Chalet en bols par jour . Charlot élévateur petit modèle par heure	53.04 23.46
, Charlot élévaleur grand modèle par heure , Coffret de chantler par jour	47.94 5.71
, Coffret sur touret par jour	17.14
. Combiné traclo-pelle KUBOTA par heure . Compresseur par heure (aveo accessoires)	34,68 14,69
, Cylindre vibrani à main par jour , Déboucheur MARCO par location	29.78 32.44
, Echafaudage tubulaire.par m2 en façade par jour	2.02
, Fléchage par flèche et par manifestation , Flexible pour débouchage par location	15.91 13.97
Grand coffret de distribution par jour Groupe électrogène sans carburant par jour	57.12 29.78
installation de sonorisation comprenent location, trensport et installation par manifestation (exonération pour les sociétés locales, culturelles et sportives)	161.98
, Lame-bialse par heure , Lampe de signalisation de chantier (sans plies) par jour	13.62 21.01
, Laveuse BOSCHUNG per heure , Machine à bols per lour	106.08 37.13
, Microtracleur YANMAR par heure , Panneau de signalisation de chantier par jour	17.24 4.28
. Parasol par jour	5.30
, Passage de câble 1m X 60 cm par jour , Pello CASE par heure	9.38 37.64
. Pelle nacelle Péllican par heure . Plaggio par houre	11.42 15.20
. Piste de dense (par éléments de 1,50 x 1,50 x 0,15 m) par jour	1.43
, Podlum métellique (10,80 X 3,6 m) par jour , Podlum réglable (en hauleur) 2x1 m (=2 m²) par jour	53.04 21.83
, Pompo vide-cave électrique par jour , Pololois de séparallon rouge par jour	32,44 5.30
. Poubelle 240 illres par jour	5.30
. Praticable de 2 x 0,5 x 0,25 m (= 0,25 m3) par jour . Praticable de 2 x 0,5 x 0,5 m(= 0,5 m3) par jour	0.73 1.43
, Praticable de 2 x 1 x 0,25 m (= 0,5 m3) par jour , Praticable de 2 x 1 x 0,5 m (= 1 m3) par jour	1.43 3,06
, Projecteur avec pled pour intérieur par jour	8,77
. Pupilre par jour . Rallonges électriques 20 m par jour	5,30 1.84
, Saleuse ACOMETIS par heure , Scooler de l'heure	14.18 5.81
. Socies en bois du Musée par jour	5,30
, Sonorisation portative (durée de la manifestation) . Spots à pinces par jour	114,24 1,14
. Spots à quartz par jour . Tabje aveo tréteaux par jour	1,63 2,35
. Table de brasserle per jour	5.81 204,00
. Tonle 3 m x 3 m par jour / manifesiallon . Tondeuse à gazon par heure (conducleur marchant)	5:81
, Tondeuse portée.par heure , Tracteur SAME par heure	11,63 24,28
, Tronçonneuse par heure	4.79 37,23
. UNIMOG par heure . Véhicules électrique (sexo-partner) par heure	15,20
. Vidéo-projecteur + lablette + ordinateur portable par jour , Vitrina lable par jour	79.56 21.22
1 - LOUE AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
, Mât avec orillamme par jour	3.00 1.66
, Drapeau tilcolore avec hampe per jour , Plano sans transport per jour	119.80
, Plano à queue sans transport par jour , Planies décoratives sens transport par jour	151.00
Grandes-par lour	4,40 2,40
Pellles par jour . Jardinière par jour	12.10

12,10 Page1/3

. Panneaux d'exposition (non compris les frais de Iransport, etc.) par jour et par panneau . Guiriande de Noël par jour	4,90 2,40			
. Guirlande électrique 25 mètres par jour 2 - LOUE AUX ASSOCIATIONS DE LA VILLE	6.40			
. Mål avec offlamme par jour Drapeau tricolore avec hampe par jour Plano as queue sans transport par jour Plano å queue sans transport par jour Plano å queue sans transport par jour Plano å queue sans transport par jour	0.90 0.60 60.60 89.90			
Grandes per jour Pellles per jour Panneaux d'exposition (non compris les frais de transport, etc.) per jour et par panneau	0.80 0.70			
, Guirlando de Noël par jour , Guirlande électrique 25 mètres par jour	4.90 1.40 2.80			
3 - LOUE A D'AUTRES COLLECTIVITES , Mât avec oifflamme par jour	0.90			
. Drapsau tricolore avec hampe par jour . Plano sans transport par jour . Plano à queue sans transport par jour	0.50 60.60			
. Planies décoralives sans transport par jour: Grandes par jour	0.80			
Pellies-par jour - Panneaux d'exposilion (non compris les frais-de transport, etc.) par jour et par panneau - Guirlande-de Noël par jour	0.70 4.90			
. Culitande électrique 25 mètres par jour ILL DROITS DE BLAGE ET DE STATIONNEMENT.	1.40 2.80			
1 - DROITS DE PLACE AUX MARCHES OU FOIRES				
. Tables, étalages et autres installations semblables, couverts et·non couverts le mil. par jour . Camions divers (outiliage, tomates, etc.) mi par jour 2 - FOIRE SAINT-ANDRE	1.40 3.30			
. Prix unique par mi, d'élalage	3:50 Gratult			
3 - FOIRE DE PAQUES ET DU MOIS DE JUILLET . Boultque, étalagae de moine de 4m de profondeur le mi, par foire . Attractions diverses de plus de 4 m de profondeur le mi, par foire	7.00			
. Auto-skooler et anatogue prix forfaltatre par foire . Cherillies et anatogues prix forfaltatre par foire	10.60 283,68 252,70			
recentinament, into de la mort et platius manejas de plus de com de diametre fortait par foire.	251.50 168.70			
. Clique (+ de 500 m²/lour) + chèque de ceution unique de 350,00 €.	64.30 87.70 378.40			
4 - DROITS DE PLACE DU DOMAINE PUBLIC , Marchands de marrons per jour et par étalage				
. Marchands de places.par (our et par volture . Occupation des rues, froticirs et piaces par des.terrasses de café le m2 pour la saison d'été (avril à octobre)	5,90 5,90			
, Occupation dos rues, trolloirs et piaces par des terrasses de café le m2 pour la saison hivemale (novembre à mars)	15.60 8.10			
a pariii ve ia 4enie senialite par jour et DBC (1)2	71.40 120.40			
. Speciacie de Marionnelles (par jour) Cascadeurs (forfail journelle) Autres manifestallons (par jour)	1,00 17,80 59.20			
. Akutes mannestations (par jour) . Florodateur par demi-heure . Stationnemat caravane place de la Foire par jour	41.70 0:50 15:90			
W. GONEECTION DIMERIMES	10.90			
. Copie page de format A4 en impression noir et biano . Copie page de format A3 en impression noir et biano	0.18 0.36			
. Cédérom , budget	2.76 16.50			
V: CESSION VERRES DE DEGUSTATION:				
. A des parliculiors , Office du Tourisme Intercommunal par unité	1.40 1.00	•		
W/CGESSION DECOVRES CARTES POSTACES (ETC. (na.unite)				
. invenitaire et Richesse Artistique Guetwiller (2 volumes) à des particuliers aux revendeurs : libraires, (par quantités minimates)	55,00			
. Tiloentenaire du Raliachement à la France de l¤ Ville de guebwiller (1680-1980) . Eglise Saint-Léger . Inventaire. sommatre des archives municipales de Guebwiller avt.1790 GINSBURGER	50.00 5.00 2.00			
. Affiche du Musée du Florival . Affiche "Le Florival Gusbwiller"	7.00 3.00 3.00			
. Médellie Centenaire Théodore DECK . Calalogue Théodore DECK vente au public . Calalogue Théodore DECK vente aux libraires, Offices de Tourisme, etc.	48.00 14.00			
. Carle postale Théodore DECK (l'unité) - Nouvelle carle postale Théodore DECK-(l'unité)	10,50 0.50 1,30			
- Enveloppe prât à poster Théodore DECK - Combiné enveloppe +-carde postale Théodore DECK , Calaicque Pierre Andiaur, Passion Afficaine à des parilculiers	1.00 2,00 5.00			
. Chronique de Guebwiller :	20.00			
, Commémoration du Cinquantenaire de la Libération de Guebwiller (plaquette) , Cartes postales anciennes	15.00 1.00 0.50			
. Guebwiller Industrielle et Culturelle WILSMUSEE(droite: Hentree)	5.00			
. Adultes (larif plein)	5,00			
. Traif, groupe (+10 personnes) . Traif réduit (chômeurs, handicapés, étudiants de plus de 25 ans) . Moins de 26 ans / groupes scolaires . Localion d'audio-puide (comme OTI et Dominicains)	3.00 1.50 Gratult			
WIII- ARCHIVES	2,00	•		
. Page d'acte franscrit et/ou traduit (en sus du prix de la photocopie) . Chèque à l'encaissement lifé sur une banque étangère (en sus du larif de recherche)	4.70 3.60			
. Paga cartifiée expédiée (en sus du prix de la photocople et du timbre) . Numérisation et impression de documents iconographiques . Impression numérisée d'actes d'état civil (à des îns aphéalogiques en application des règles de communicabilité des archives) ; 10 actes gratuits par an et par personne	3,00 2,50			
. Copia de documents conservas dans la service (recherche par comespondance) de 1 à 5 copies forfall au idablé de 5 copies par vide (indi copie à trote d'opvol)	2,00 2.00			
IX MEDIATHEOTIE	orix réel			
VILLE DE GUEBWILLER		Page2/3	1	2
			-	

Prix de l'abonnement ennuel pour les habitants de la Communauté de Communes de Guebwiller	
, prêt de tous documents (livres, documents sonores et DVD) . lanf réduit pour les scolaires, étudiants, invalides, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou du Fonds National de Solidarité	8.00 4.00
Tailf majoré pour les habilants des autres communes. , prêt de tous documents (livres, documents sonores et DVD) , tailf réduit pour les scolaires, étudiants, invalides, demandeurs d'amploi, bénéficiaires du RSA ou du Fonds National de Solidarité	16.00
Moins de 14 ans à partir de Soptembre 2015 . participation aux fraits de gestion en ces de retaird dans le retour des documents empruntés per lettre de retaird	8.00 Gratult 1.50
. Tarif horaire des accès internet - Carle d'adhésion annuelle	Gratuit 5.00
X EBPACE JEUNESSE /	
- Carle d'adhésion annuelle	5.00
XI-TOGATION DE SALL'ES	
. Salle 1,2,3 et Salle des Séances en Mairie par occupation , Salle du Centre Médico-Sportif par occupation , Salle du Centre Médico-Sportif pour formation par jour	30,00 59,00
Autre salle par occupation Autre salle par occupation	30,00 59,00 30,00
Salle de ballet par occupation . Salles conférence, réunion, écoles STOROK et JEANNE BUCHER par soirée	98.00 30.00
, Salle bállment 126 rue Théodore Deck per occupation , Salle de Gymnastique 1860 ;	30,00
• Salons divers (charges comprises) - par journée	822,00
- per journée supplémentaire • Occupations diverses (Congrès, soirées dansantes, assemblées générales, totos, etc.) par journée ou soirée	579,00
'. à des escolations extérieures '. à des entroprises ou sociélés	539,00 1 076.00
Occupation par heure des personnes domicillées à Guebwiller	48,00
 - à des personnes domiciliées à l'extérieur de Guebwiller Location manifestation d'utilité publique (caritative, éducatives) 	58,00
* Associations de Guebwiller / Jour	Gratuit
- manifestation à but lucratif (loto, soirée dansante etc) - manifestation à but non tucratif (A.G., exposition) (participation aux frais de fonctionnement de la salie)	269.00 48.00
1 - A DES PERSONNES DOMICILIEES A L'EXTERIEUR DE GUEBWILLER , Gave Dimière par jour	334,00
par week-end par semaine . Théàtre Municipal par jour ou par séance	459,00 1 333,00
Location de la scéne seule-/ par jour Immobilisation de la salle / semaine	538.00 73,00 128.00
2 - A DES PERSONNES:DOMICILIEES A GUEBWILLER ET DES ASSOCIATIONS	120,00
GUEBWILLEROISES NON AFFILIEES A L'OMAC OU A.L'OMS . Cave Dimière par jour par woek-end	167,00 228,00
par semaine . Théatre Municipal par jour ou par séance	667.00 269.00
Location de la scéne seule / par jour Immobilisation de la saile 7 semaine	73.00 126.00
3 A DES ASSOCIATIONS GUEBWILLEROISES AFFILIEES A L'OMAC OU A L'OMS ET AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES GUEBWILLEROIS (écoles, lycées, collèges). Cave D'milère par jour	Gratult
. Théâtre-Municipal pour maximum 3 représentations par an, par jour ou par séance . Théâtre Municipal au delà de 3 représentations par an, par jour ou par séance	Gratult 264,00
XII-LOCATIONIDES SALLES DE SPORT EUSTADES	
1 - A DES SOCIETES NON AFFILIEES A L'OMS , GYMNASE DU LYCEE KASTLER	
Gymnase B par heure -pellle sälle par heure . Salle Saint-Légar (Grande salle) par heure	21.00 13.00
. Stade François THROO terrain de football ou autres installations sportives	13,00
par match par 1/2 ournée (3 heures)	63,00 104,00
par ournée (6 haurs) , Stade du Helssenstein - terrain de football par match	252.00 110.00
par 1/2 ournée (3 heures) par ournée (5 heures)	152,00 304,00
2 - A DES-SOCIETES AFFILIEES A L'OMS - Pour l'organisation de manifestations sportives exceptionnelles (tournoi annuel, etc.) , GYMNASE DU LYGEE KASTLER	
Gymnase B par heure petile salle par heure	10.30 6.40
. Salle Sain-Léger (Grande salle) par heure . Stade François THROO - terrain de football ou autres installations sportives par maich	6,40
par 1/2 (burnée (3 heures) par lounée (8 heures)	35.00 52,00 124.00
, Stade du Helssensieln - ferrain de football par match	
par l'El journée (3 heures) par journée (6 heures)	55.00 67.00 154.00
3 - LOCATION DE SALLES DE SPORTS ET STADES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, par houre	15.10
4 - PARTICIPATION AUX FRAIS D'ECLAIRAGE DES STADES DU HEISSENSTEIN ET F. THROO POUR LES MATCHS JOUES EN NOCTURNE (Participation)	27.20
XII) FOINS ROUR NOGES DIOR, DE DIAMENTS (ETD)	
Dons falls par la Ville à l'occasion des anniversaires de mariage de couples Guebwillerois	80,00
XIV.: PRIXIFOURIMAISONS FLEURIES Prix offeris par la Ville aux lauréals des maisons fleuries ;	
* Hors concours et 1er prix * 2ème, prix	82,00 72,00
* 3ème, prix * 4ème, prix * 5ème, prix	66,00 57.00
* 6ôme, prix	50,00 42,00

DROITS ET TARIFS 2016

TARIFS

FTRAVAUX/DE TERRASSEMENT	
 Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour adulte (1 place) Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour adulte (double profondeur) Ouverture et fermeture d'une tombe concessionnée 	192.00 261.00
(plus-value pour travaux extraordinaires facturée à l'heure) . Ouverture et fermeture d'une tombe pour enfant de moins de 10 ans . Terrassement pour enfouillissement d'une urne funéraire dans une tombe pleine terre	644.00 51.00 35.00
II FRAIS D'INHUMATIONS	
. Inhumation d'un corps . Inhumation d'un çorps dans un caveau déjà occupé par un premier cercueil . Inhumation d'une urne funéraire en caveau	52.00 65.00 25:00
(III - EXHUMATIONS ET REINHUMATIONS	
. Exhumation et réinhumation de corps adulte . Même opération pour enfant de moins de 10 ans	113.00 30.00
IV: TRAVAUX DE TERRASSEMENT PAR HEURE	
Agent échelle 3 Agent échelle 4 Agent échelle 5 Agent échelle 6 Agent échelle 6 Agent de maîtrise principal Contrôleur des travaux Contrôleur des travaux principal	25.00 26.00 27.70 28.20 29.00 30.10 31.10
V-JARDIN DU SOUVENIR	
Ouverture et fermeture	20.20

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

N°8 - 12/2015

BUDGET GENERAL - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2015

Rapporteur: M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint aux finances.

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant le vote du compte administratif et être repris par anticipation au budget, en vertu de l'article L.2311-5 du code général des collectivités locales (CGCT) qui permet au conseil municipal, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, de reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Le budget primitif 2016 de la Ville et celui du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres qui seront soumis à votre approbation reprennent par anticipation les résultats de l'exercice 2015.

A ce titre et conformément à l'article R.2311-13 du CGCT les fiches de calcul des résultats prévisionnels ci-annexés relatifs aux résultats prévisionnels et aux résultats d'exécution du budget principal et du budget annexe du service des pompes funèbres sont soumis à votre approbation.

Il est précisé que le budget annexe du service des pompes funèbres ne comporte pas de restes à réaliser en section d'investissement. Ceux du budget principal sont annulés et inscrits en crédits nouveaux au budget primitif 2016.

Si le compte administratif devait faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le conseil municipal devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2016.

De même, lors du vote du compte administratif, une délibération d'affectation du résultat devra obligatoirement intervenir même si les résultats définitifs ne font apparaître aucune différence avec la reprise anticipée.

[Arrivée de Mme ZIMRANI]

M. le Maire précise que les chiffres présentés par M. BRAUN ont été validé par M. le Trésorier municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- constate et approuve les résultats prévisionnels et d'exécution de l'exercice 2015 ;
- approuve la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 et de la prévision d'affectation sur 2015 au budget primitif principal 2016 de la Ville et au budget primitif 2016 annexe du service extérieur des pompes funèbres ;
- dit que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, il sera procédé à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2016;
- dit que lors du vote du compte administratif, une délibération d'affectation définitive du résultat devra obligatoirement intervenir même si les résultats définitifs ne font apparaître aucune différence avec la reprise anticipée.

Reprise anticipée des résultats

Résultat de Fonctionnement N		
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) = recettes - dépenses de fonctionnement	+ 973 335.70	€
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) Ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	+ 846 664.30	€
C Résultat à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	1 820 000.00	€
Investissement		
D Solde d'exécution de la section d'Investissement (R-D+001 exercice N) Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au D 001 sur N +1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N +1 (si positif)	- 1127 000,00	€
E Solde des restes à réaliser d'Investissement N (R-D)		€
Besoin de financement F	=D+E	
Besoin de financement (si dépenses > recettes) Excédent de financement (si recettes > dépenses)	1 127 000.00	€
AFFECTATION (de C)	= G + H	
G : Affectation en réserves au 1068 (sur N+1) G = au minimum couverture du besoin de financement F	1 127 000.00	€
H: Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	693 000.00	€
DEFICIT REPORTE D 002 (sur N+1) (En ce cas, il n'y a pas d'affectation)		

Rappel instruction comptable

LE SOLDE D'EXECUTION de la SECTION D'INVESTISSEMENT

Le solde d'exécution est constitué par le cumul:

- du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice ;
- du solde d'exécution reporté (ligne 001).

Ce solde d'exécution complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir

- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes;
- un excédent de financement, si les recettes sont supérieures aux dépenses.

A l'instar de la section d'exploitation, le virement de la section d'exploitation (FD023) vers la section d'investissement (IR021) n'est pas réalisé dans l'exercice de prévision.

Ainsi dans l'hypothèse d'une exécution totale des prévisions, la section d'investissement du compte administratif (ou compte financier) fait ressortir un besoin de financement équivalent au virement prévisionnel (lignes budgétaires 021/023).

Ce besoin de financement se trouve couvert lors de l'affectation du résultat excédentaire (de la section de fonctionnement).

Le Maire
Pour le Maire et par délégation
L'adjoint au Maire
Daniel WRAIN

68500 GUEBWILLER

Reprise anticipée des résultats

Résultat de Fonctionnement N	
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (exédent) ou - (déficit) = recettes - dépenses de fonctionnement	-15 707.26 €
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) Ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	27 556.89 €
C Résultat à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	11 849.63 €
Investissement	
D Solde d'exécution de la section d'Investissement (R-D+001 exercice N) Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au D 001 sur N +1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N +1 (si positif)	
E Solde des restes à réaliser d'Investissement N (R-D)	
Excédent de financement F	= D + E
Besoin de financement (si dépenses > recettes) Excédent de financement (si recettes > dépenses)	.00 €
AFFECTATION (de C)	=G+H
G : Affectation en réserves au 1068 (sur N+1) G = au minimum couverture du besoin de financement F	
H ; Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	11 849.63 €
DEFICIT REPORTE D 002 (sur N+1) (En ce cas, il n'y a pas d'affectation)	

Rappel instruction comptable

LE SOLDE D'EXECUTION de la SECTION D'INVESTISSEMENT

Le solde d'exécution est constitué par le cumul:

- du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice ;
- du solde d'exécution reporté (ligne 001).

Ce solde d'exécution complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait resortir :

- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes;
- un excédent de financement, si les recettes sont supérieures aux dépenses.

A l'instar de la section d'exploitation, le virement de la section d'exploitation (FD023) vers la section d'investissement (IR021) n'est pas réalisé dans l'exercice de prévision.

Ainsi dans l'hypothèse d'une exécution totale des prévisions, la section d'investissement du compte administratif (ou compte financier) fait resortir un besoin de financement équivalent au virement prévisionnel (lignes budgétiares 021/023).

Ce besoin de financement se trouve couvert lors de l'affectation du résultat excédentaire (de la section de fonctionnement).

Le Maire
Pour le Maire et par délégation
L'adjoint au Maire
Dan DERAUN

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

N°9 - 12/2015

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT CREATION - OUVERTURE - AUTORISATION

Rapporteur: M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint aux finances.

Lors de sa séance du 23 septembre 2015 le conseil municipal a approuvé la mise en place d'autorisations de programme et de crédits de paiement et pris acte que les premiers programmes seront présentés au mois de décembre.

Il vous est donc proposé, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement, de créer et d'ouvrir à compter de l'exercice 2016 les autorisations de programme et les crédits de paiement tels que présentés dans l'annexe ci-jointe.

- M. FACCHIN précise que la mise en place d'une politique pluriannuelle d'investissements doit être débattue et arrêtée par l'assemblée délibérante et que tout laisse à penser que tout est fait dans l'urgence et surtout sans réelle préparation car un certain nombre de projets ne sont pas clairement détaillés ou chiffrés, par ailleurs le débat d'orientation budgétaire n'en faisait pas explicitement état.
- M. FACCHIN pose différentes questions quant aux AP présentées, notamment sur le coût des travaux réalisés, dont 250 000 € pour les rues de la Marne et de la République et 150 000 € pour la place St-Léger. Le montant total pour le projet de la rue de la République devait être de 1 800 000 €, alors que le document présenté mentionne un montant de 2 300 000 €, il souligne également le fait de n'avoir jamais entendu parler d'un projet au Parc Neuenburg. Il souhaite également connaître les travaux liés à la rue Deck.
- M. MULLER précise que lors d'une réunion publique il faisait état d'un montant, pour ce projet, d'un montant se situant entre 1 500 000 € et 2 000 000 € mais en HT, or là le montant est TTC. Concernant le projet au Parc de la Neuenburg, il s'agit du lien entre le Parc de la Marseillaise et le Parc de la Neuenburg et tout cela fait partie de ce qui est appelé « entrée de Ville ». Pour ce qui est de la rue Deck, il s'agit d'une étude menée avec le Conseil Départemental, qui serait en charge des couches de forme et du dessus de la voirie, alors que la Ville devrait s'occuper des abords, de l'éclairage et des trottoirs.
- M. FACCHIN relève également un manque de précision quant au projet des écoles.
- M. BRAUN précise que ces AP sont hors budgets annexes et que dans le cadre de la revitalisation des friches, il est prévu d'y mettre une école, ceci figurera dans le budget annexe des friches industrielles c'est donc pour cela que l'ensemble du projet ne figure pas dans cette AP.

Concernant la gendarmerie, M. FACCHIN souhaite savoir si un bail a déjà été signé.

- M. le Maire souligne qu'une lettre d'accord a été réceptionnée mais qu'aucun bail n'a été signé.
- M. LEVI-TOPAL, Directeur Général des Services, précise que le bail en lui-même ne peut pas être signé en amont de l'entrée dans les lieux des gendarmes, car le montant est arrêté à une date donnée et à cette date, l'Etat arrête les montants de ce qui est appelé l'unité de logement. C'est sur cette base, qui change en fonction de l'indice du coût de la construction, que s'établit l'intégralité des coûts et des calculs et en l'occurrence du loyer à hauteur de 6% de X fois l'unité logement.

- M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un schéma de planification et que dans chaque budget figurera le détail de l'ensemble des dépenses et des recettes liées au projet concerné. Il précise également que l'objectif est d'arriver à une limite maximale d'endettement acceptable pour la Ville.
- M. LEVI-TOPAL, Directeur Général des Services, précise que la délibération porte sur le montant de dépense de l'AP, dans sa globalité.
- M. BRAUN précise que c'est le budget de chaque année qui permet les réalisations et qu'il faudra s'adapter ; ce montant correspond à la notion de crédit de paiement.
- M. JELSPERGER s'interroge sur le montant d'endettement, par habitant, acceptable.
- M. BRAUN précise qu'il s'agit d'une dette en capital inférieure à 900 € et que les ratios utilisés afin de déterminer les différents calculs sont ceux relatifs au budget primitif et non aux budgets annexes.
- M. FACCHIN revient sur la gendarmerie en remettant en cause la pérennité de ce projet.
- M. le Maire précise qu'il s'agit d'un investissement à long terme, c'est un élément « patrimoine » et la valeur du patrimoine restera, une bonne partie serait réutilisable le cas échéant.
- M. FACCHIN souligne donc le fait que M. le Maire demande à l'ensemble de l'assemblée de valider un investissement de plus de 20 000 000 d'Euros.
- M. le Maire précise qu'il s'agit approximativement de 13 000 000 € pour le budget principal et 7 000 000 € pour la gendarmerie qui est un budget annexe.
- M. le Maire souligne que M. FACCHIN fait un amalgame volontaire afin d'induire en erreur les guebwillerois.
- M. FACCHIN soutient que la ville sera endettée pour 13,4 millions d'Euros jusqu'en 2020 l'endettement par habitant sera donc de 1 360 € auxquels s'ajouteront l'emprunt pour la gendarmerie et les écoles.

Afin d'expliquer au mieux la situation financière de la Ville et de réfuter les arguments avancés par M. FACCHIN, M. BRAUN prend l'initiative d'exposer certains éléments relevés par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport provisoire, qui avait travaillé sur les projets de la Ville et en avait déduit que le montant de l'endettement était inférieur à celui des moyennes de la tranche et estimé que ces projets étaient raisonnables. Cependant la sortie de l'emprunt DEXIA impactera également le budget 2016.

- M. le Maire précise que ce point a été présenté afin d'indiquer la faisabilité de l'ensemble.
- M. JELSPERGER demande à M. Hugues LEVI-TOPAL, Directeur Général des Services, de bien vouloir apporter quelques explications quant aux budgets annexes.
- M. LEVI-TOPAL, Directeur Général des Services, souligne qu'un budget annexe a normalement une seule finalité, et qu'un seul mode de financement, qui est sa nature en propre. Dans le cadre de la gendarmerie, les modalités de financement sont celles du loyer et normalement, le loyer doit couvrir l'intégralité des besoins annuels de financement de la gendarmerie. Cependant il y a un décalage avec la création car elle ne génère pas de loyer, après ce sont des modalités financières d'établissement de l'emprunt qui seront vues au dernier moment pour savoir comment va se faire cet équilibre, on peut penser à un report d'annuités ou éventuellement une acceptation volontaire d'un déficit les deux premières années, durant le temps de la construction, jusqu'à ce que le loyer couvre l'intégralité des annuités.
- M. FACCHIN s'interroge sur le montant de 562 000 € de loyer qui figure dans l'AP de la gendarmerie.
- M. LEVI-TOPAL, Directeur Général des Services, souligne que l'AP se décline pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, le loyer ne pourra commencer à être pris en compte qu'à partir du moment où les gendarmes intégreront les locaux, ces loyers sont donc une estimation sur la base de l'unité logement à ce jour et à partir d'une entrée dans les locaux pour 2020.

Mme CHAVIGNY, consciente du travail effectué, souhaite malgré tout que ce point soit reporté étant donné l'importance des montants présentés et ce dans le but d'obtenir des explications complémentaires.

- M. BRAUN précise que ce qui est présenté dans cette séance ne changera pas, il n'y a donc pas lieu de repousser le vote.
- M. le Maire informe l'assemblée qu'un courrier du fonds de soutien propose à la Ville un financement partiel de l'indemnité de remboursement anticipé. A ce jour la Ville a donc une garantie à hauteur de 54% de remboursement de l'indemnité de remboursement anticipé du fonds de soutien. Une négociation sera donc engagée avec DEXIA afin de sortir de ce prêt toxique.
- M. BANNWARTH souhaite tout comme Mme CHAVIGNY que ce point soit reporté.
- M. le Maire maintient ce point à l'ordre du jour et précise que chaque exercice budgétaire fera l'objet d'un nouveau vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 20 voix pour, 4 abstentions (Mme CHAVIGNY Marie-Noël, M. SINGER Martial, Mme ZAEPFEL Carole et M. VOGT Guillaume), et 8 voix contre (M. METZGER Marcel, Mme REMY Yolande, M. BANNWARTH José, M. RZENNO Patrick (avec procuration de Mme BRINGIA Stéphanie), M. FACCHIN Christian et Mme GODÉ Nadine (avec procuration de Mme FRANÇOIS Hélène)):

- autorise la création et l'ouverture à compter du 1^{er} janvier 2016 des autorisations de programme et adopte le découpage des autorisations de programme en crédits de paiement (AP/CP), tels qu'ils sont présentés, avec leurs modalités prévisionnelles de financement, dans le document ci-annexé faisant partie intégrante de la présente délibération;
- autorise M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à leur mise en œuvre.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2016-2020 Annexe à la délibération n° du 17/12/2015

BUDGET PRINCIPAL

Autorisation de programme n° 2016-11 : Requalification du Centre-Ville

Opérations:

Rue République et abords N° 111

Entrée Ville Neuenburg N° 112 N° 113

Entrée Ville Gare

			Crédits de Paiement	² aiement			Financement prévisionnel	évisionnel
N° AP	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	Nature	Montant
							Subventions	594 000
			0.000	000	000		FCTVA	000 099
2016-11	4 200 000.00	1 000 000.00	2 120 000.00	280 000.00	00.000		Autofinancement	420 000
						-	Emprunt	2 526 000
					total dép.	4 200 000	total rec.	total rec. 4 200 000

Autorisation de programme nº 2016-12 : Voies et réseaux

Opérations:

Accessibilité voirie N° 121

Signalétique-Information urbaine N° 122

Rue Fosse-aux-Loups Rue Théodore Deck N° 123 N° 124 N° 125

Etudes-Aménagements voirie

			Crédits de Paiement	Paiement			Financement prévisionnel	évisionnel
N° AP	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	Nature	Montant
							Subventions	95 000
		,		0	0	0.00	FCTVA	169 000
2016-12	1 420 000	75 000	935 000	000 09	000 00	310 000	Autofinancement	142 000
				•			Emprunt	1 014 000
					total dép.	1 420 000	total rec.	1 420 000

Autorisation de programme n° 2016-13 : Aménagements urbains

Opération : N° 131

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

			Crédits de Paiement	Paiement	:		Financement prévisionnel	révisionnel
N° AP	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	Nature	Montant
							Subventions	0
0,700	000	000 00	000	c	c	c	FCTVA	13 000
2010-13	000 70	20,000	22 000	Þ	D	5	Autofinancement	000 8
							Emprunt	61 000
					total dép.	82 000	total rec.	82 000

Autorisation de programme n° 2016-21 : Equipements sportifs

Piste d'athlétisme Opérations : N° 211 N° 212

Aménagement stade Throo

			Crédits de Paiement	Paiement			Financement prévisionnel	évisionnel
N° AP	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	Nature	Montant
							Subventions	201 000
,	1		0	000	C	c	FCTVA	196 000
2016-21	1 260 000	900 000	230 000	130 000	>	5	Autofinancement	116 000
							Emprunt	747 000
					total dép.	1 260 000	total rec.	1 260 000

Autorisation de programme n° 2016-22 : Equipements Jeunesse Opération : N° 221 City parks

			Crédits de Paiement	Paiement			Financement prévisionnel	évisionnel
N° AP	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	Nature	Montant
							Subventions	0
	;			((C	FCTVA	32 000
2016-22	200 000	100 000	100 000)	>	 -	Autofinancement	20 000
							Emprunt	148 000
					total dép.	200 000	total rec.	200 000

Autorisation de programme n° 2016-31 : Ecoles

Opération : N° 311

Réhabilitation annexe Bucher

			Crédits de Paiement	Paiement			Financement prévisionnel	évisionnel
N° AP	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	Nature	Montant
							Subventions	0
0,700	000	000	000	000 002 0	000 230	c	FCTVA	496 000
2010-51	3 157 000	2000	200 000	000 000 7	000 /00	>	Autofinancement	315 000
		-	-				Emprunt	2 346 000
					total dép.	3 157 000	total rec.	3 157 000

Autorisation de programme n° 2016-41 : Bâtiments

Accessibilité bâtiments

Travaux économie énergie

Bâtiments remarquables Opérations : N° 411 N° 412 N° 413 N° 414

Etudes-Aménagements bâtiments

			Crédits de Paiement	Paiement			Financement prévisionnel	évisionnel
Montant CP2016 CP2017	9	CP2017		CP2018	CP2019	CP2020	Nature	Montant
							Subventions	247 000
1			9	000	0	470	FCTVA	293 000
2 040 000 250 000 660 000		0 099	3	000 059	nnn nes	000 001	Autofinancement	204 000
							Emprunt	1 296 000
					total dép.	2 040 000	total rec.	2 040 000

Autorisation de programme n° 2016-51 : Cadre de vie-Attractivité-Tourisme

Opérations:

Liaisons douces N° 511

Embellissement urbain Chemins ruraux N° 512 N° 513 N° 514

Environnement et qualité de vie

			Crédits	Crédits de Paiement			Financement prévisionnel	révisionnel
N° AP	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	Nature	Montant
							Subventions	71 000
0.00	0	000	7 0 0 0	7. 000	405	000 00	FCTVA	152 000
7076-51	1 029 000	224 000	000 001	000 001	400 000	000 00	Autofinancement	101 000
							Emprunt	705 000
					total dép.	1 029 000	total rec.	1 029 000

Autorisation de programme n° 2016-61 : Moyens des services

Opération : N° 611

Equipements des services

			Crédits	Crédits de Paiement			Financement prévisionnel	révisionnel
N° AP	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	Nature	Montant
							Subventions	0
			9		0	000	FCTVA	60 000
2016-51	200 000	100 000	100 000	100 000	000 001	000 001	Autofinancement	20 000
							Amortissements	390 000
					total dép.	500 000	total rec.	500 000

RECAPITULATION

			Crédits de Paiement	Paiement			Financement prévisionnel	évisionnel
N° AD	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	Nature	Montant
2							Subventions	1 208 000
		.4		0000	00000	000	FCTVA	2 071 000
Toutes	13 888 000.00 2 769 000.	2 769 000.00	4 582 000.00	4 125 000.00	1 772 000.00	040 000.00	Autofinancement	1 376 000
							Emprunt	8 843 000
							Amortissements	390 000
					total dép.	total dép. 13 888 000	total rec.	total rec. 13 888 000

BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

Autorisation de programme n° 2016-71 : Gendarmerie Opérations : N° 711 Gendarmerie

			Crédit	Crédits de Paiement			Financement prévisionnel	révisionnel
N° AP	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	Nature	Montant
							Subventions	1 349 000
			1				FCTVA	0
2016-71	6 500 000	710 000	2 060	3 100 000	630 000	0	Autofinancement	0
			000				Loyers	562 000
							Emprunt	4 589 000
					tofal dén	6 500 000	total rec.	6 500 000

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

N°10 - 12/2015

BUDGET GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2016

Rapporteur: M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint aux finances.

La présente note de synthèse a pour objet de présenter le projet de budget primitif pour 2016 du budget général, d'un montant de **17 487 000** €, et qui s'équilibre à 12 576 000 € en section de fonctionnement et 4 911 000 € en section d'investissement.

Conforme aux orientations budgétaires, le budget proposé présente les caractéristiques principales suivantes :

• En section de fonctionnement :

<u>Les recettes de fonctionnement</u> s'établissent donc à 12 576 000 €. Leurs structures restent peu modifiées par rapport à 2015 même si leur progression s'élève à plus de 6,5%. Les éléments majeurs d'évolution concernent :

- La reprise de la provision constituée en 2015 au titre l'emprunt toxique pour 655 193 €
- L'augmentation pour 40 000 € de la valorisation des travaux en régie
- L'intégration de l'augmentation des dividendes versés par CALEO pour plus de 200 000 €
- Les diminutions de 50 000 € de remboursement de rémunération de personnel et 30 000 € au titre des droits de mutation

<u>Les dépenses de fonctionnement</u> sont présentées à hauteur équivalente de 12 576 000 €. A ce niveau également, leurs structures restent peu modifiées par rapport à 2015 car leur progression se résume à :

- La prise en compte de deux années d'intérêts au lieu d'une au titre de l'emprunt toxique (c'est le pendant de la reprise de provision évoquée ci-dessus)
- De l'augmentation de près de 352 000 € du virement à la section d'investissement
- De l'augmentation de près de 100 000 € du montant des amortissements

En écho au débat d'orientation budgétaire du 16 novembre dernier, le montant des dépenses à caractère général diminue de près de 100 000 € soit une diminution de 3%.

En section d'investissement :

<u>Les recettes d'investissement</u> s'établissent donc à 4 911 000 € et comprennent notamment les prélèvements effectués sur la section de fonctionnement à hauteur de 1 367 668 € ainsi que le montant issu de la reprise anticipée des résultats 2015 de 1 127 000 € ainsi qu'une prévision d'emprunt pour 1 533 000 €.

Il est à noter qu'avec seulement 900 000 € d'emprunts contractés en 2015 pour 2 000 000 € autorisés, l'inscription budgétaire 2016 reste conforme aux orientations 2015 et 2016.

Les dépenses d'investissement s'établissent à hauteur équivalente des recettes et comprennent des notamment le déficit d'investissement de 1 127 000 € tel qu'évoqué lors de la reprise anticipée, le remboursement du capital de la dette pour 675 000 € ainsi que l'ensemble des crédits de paiements issus des Autorisations de Programmes qui ont été présentées pour 2 769 000 €. A noter que les subventions d'équipements versées comptabilisées au titre des dépenses d'équipement (20 828 €), restent bien sûr hors AP et CP.

- M. FACCHIN souhaite connaître le montant des investissements 2015, tout en soulignant qu'un emprunt a été contracté pour un montant de 900 000 €
- M. BRAUN précise qu'il s'agit d'un montant d'environ 2 600 000 €, provenant d'un autofinancement de 2 075 236 € (prévision pour 2015).

M. BANNWARTH évoque le faible taux d'investissement, qui retentira sur le FCTVA 2016.

M. BRAUN précise que le montant de l'investissement pour 2015 s'élève à 2 817 000 €, il s'agit d'un des montants le plus important depuis ces dernières années, le FCTVA sera donc en conséquence plus élevé que les années précédentes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 20 voix pour, 4 abstentions (Mme CHAVIGNY Marie-Noël, M. SINGER Martial, Mme ZAEPFEL Carole et M. VOGT Guillaume), et 8 voix contre (M. METZGER Marcel, Mme REMY Yolande, M. BANNWARTH José, M. RZENNO Patrick (avec procuration de Mme BRINGIA Stéphanie), M. FACCHIN Christian et Mme GODÉ Nadine (avec procuration de Mme FRANÇOIS Hélène)):

- approuve le budget primitif 2016 du budget général, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 17 487 000 €, soit 12 576 000 € en section de fonctionnement et 4 911 000 € en section d'investissement ;
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

---0---

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - Ville de GUEBWILLER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21680112600014

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

M. 14

Budget primitif (projet de budget) voté par nature

BUDGET: BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2016

⁽¹⁾ indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe,

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

		E DENEEMBLE	11
<u></u>	VO	E D'ENSEMBLE	A1
		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V 0 T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	. 12 576 000,00	11 883 000,00
H====H	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 693 000,00
3	=		=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	12 576 000,00	12 576 000,00
н		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 784 000,00	4 911 000,00
a	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 127 000,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 911 000,00	4 911 000,00
		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	17 487 000,00	17 487 000,00

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supptémentaire, les crédits voiés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

II

Voles correspondent aux destats votes tores de treibs de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réelles de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rettachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réellser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la

complabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT). (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

F		
	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 171 000,00	0,00	3.075 000,00	0,00	3 075 000,00
012	Charges de personnel, frals assimilés	5 423 000;00	0,00	5 387 000,00	0,00	5 387 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 123 644,00	0,00	1 123 190,00	0,00	1 123 190,00
656	Frals fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	9 717 644,00	0,00	9 585 190,00	0,00	9 585 190,00
66	Charges financières	1 034 000,00	0,00	1 555 790,00	0,00	1 555 790,00
67	Charges exceptionnelles	17 248,00	0,00	17 352,00	0,00	17 352,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	10 868 892,00	0,00	11 208 332,00	0,00	11 208 332,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	603 000,00	44	954 000,00	0,00	954 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	323 108,00		413 668,00	0,00	413 668,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (5)	0,00	10 Sec. 1	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	926 108,00		1 367 668,00	0,00	1 367 668,00
	TOTAL	11 795 000,00	0,00	12 576 000,00	0,00	12 576 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 12 576 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap,	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	94 888,00	0,00	50 272,00	0,00	50 272,00
70	Prodults services, domaine et ventes div	581 000,00	0,00	580 410,00	0,00	580 410,00
73	Impôts et taxes	5 789 562,00	0,00	5 765 282,00	0,00	5 765 282,00
74	Dotations et participations	3 483 993,00	0,00	3 498 901,00	0,00	3 498 901,00
75	Autres produits de gestion courante	736 087,00	0,00	719 167,55	0,00	719 167,55
	Total des recettes de gestion courante	10 685 530,00	0,00	10 614 032,55	0,00	10 614 032,55
76	Prodults financiers	173 460,00	0,00	416 456,00	0,00	416 456,00
77	Produits exceptionnels	6 500,00	0,00	48 600,00	0,00	48 600,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0;00		665 193 _i 45	0,00	665 193,45
Tota	des recettes réelles de fonctionnement	10 865 490,00	0,00	11 744 282,00	0,00	11 744 282,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	93 510,00	S. 81879 9 66 5	138 718,00	0,00	138 718,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	728 Belle 18 18 19	0,00	0,00	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	93 510,00	# 57	138 718,00	0,00	138 718,00
	TOTAL	10 959 000,00	0,00	11 883 000,00	0,00	11 883 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 693 000,00 = TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 12 576 000,00

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 228 950,00
--	--------------

Il s'aglt, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll l
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0;00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	321 521,31	0,00	37 000,00	0,00	37 000,00
204	Subventions d'équipement versées	15 638,00	0,00	20 828,00	0,00	20 828,00
2.1	Immobilisations corporelles	837 060,00	0,00	207 196,61	0,00	207 196,61
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 725 500,00	0,00	2 527 000,00	0,00	2 527 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 899 719,31	0,00	2 792 024,61	0,00	2 792 024,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	530 000,00	0,00	675 000,00	0,00	675 000,00
18	Compte de liaison : affectatº (BA,régle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	11 000,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	A STATE OF THE STA	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	541 000,00	0,00	683 000,00	0,00	683 000,00
45	Total des opé, pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	3 440 719,31	0,00	3 475 024,61	0,00	3 475 024,61
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	93 510,00	early mer and	138 718,00	0,00	138 718,00
041	Opérations patrimonlales (4)	108,00		170 257,39	0,00	170 257,39
	Total des dépenses d'ordre d'Investissement	93 618,00		308 97 5 ,39	0,00	308 975,39
	TOTAL	3 534 337,31	0,00	3 784 000,00	0,00	3 784 000,00

	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 127 000,00
		=
f		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 4 911 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	00,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	376 570,00	∙0,00	303 000,00	0,00	303 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	2 000 000,00	0,00	1 533 000,00	0,00	1 533 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	-0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	.0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 376 570,00	0,00	1 836 000,00	0,00	1 836 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	181 666,31	0,00	310 084,61	0,00	310 084,61
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	609 662,69	0,00	1 127 000,00	0,00	1 127 000,00
138	Autres subvent° Invest, non transf.	656,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de llaison : affectat° (BA,régle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	9 104,00	0,00	9 990,00	0,00	9 990,00
024	Prodults des cessions d'immobilisations	40 125,00	0,00	90,000,00	0,00	90,000,00
	Total des recettes financières	841 214,00	0,00	1 537 074,61	0,00	1 537 074,61
45	Total des opé, pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des recettes réelles d'investissement	3 217 784,00	0,00	3 373 074,61	0,00	3 373 074,61

VIIIe de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2016

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	603 000,00		954 000,00	0,00	954 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	323 108,00		413 668,00	0,00	413 668,00
041	Opérations patrimoniales (4)	108,00		170 257,39	0,00	170 257,39
Total o	les recettes d'ordre d'Investissement	926 216,00		1 537 925,39	0,00	1 537 925,39
	TOTAL	4 144 000,00	0,00	4 911 000,00	0,00	4 911 000,00

	т
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 911 000,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE	1 228 950,00
FONCTIONNEMENT (10)	
	<u> </u>

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un sulvi des stocks seion la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (totissement, ZAC...) par aillieurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'Investissement réalisés sur les blens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée,
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 075 000,00		3 075 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 387 000,00		5 387 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	449 3	0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 123 190,00	4 17 Anna	1 123 190,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 555 790,00	0,00	1 555 790,00
67	Charges exceptionnelles	17 352,00	0,00	17 352,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	413 668,00	413 668,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00
023	Virement à la section d'investissement		954 000,00	954 000,00
Dé	penses de fonctionnement – Total	11 208 332,00	1 367 668,00	12 576 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	E
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 576 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	38 718,00	38 718,00
15	Provisions pour risques et charges (5)	The state of the s	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	675 000,00	0,00	675 000,00
18	Compte de llaison : affectat° (BA,régle)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	37 000,00	0,00	37 000,00
204	Subventions d'équipement versées	20 828,00	0,00	20 828,00
21	Immobilisations corporelles (6)	207 196,61	102 160,00	309 356,61
22	immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 527 000,00	168 097,39	2 695 097,39
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 000,000	0,00	8 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)	10	0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0;00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc, comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
[Dépenses d'investissement – Total	3 475 024,61	308 975,39	3 784 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 127 000,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 911 000,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II I
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	50 272,00		50 272,00
60	Achats et variation des stocks (3)	7 (c.) 7 (d.)	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	580 410,00		580 410,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régie	1.20	100 000,00	100 000,00
73	Impôts et taxes	5 765 282,00		5 765 282,00
74	Dotations et participations	3 498 901,00	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	3 498 901,00
75	Autres produits de gestion courante	719 167,55	0,00	719 167,55
76	Produits financiers	416 456,00	0,00	416 456,00
77	Produits exceptionnels	48 600,00	38 718,00	87 318,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	665 193,45	0,00	665 193,45
79	Transferts de charges		0,00	0,00
F	Recettes de fonctionnement – Total	11 744 282,00	138 718,00	11 883 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	693 000,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 576 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	310 084,61	0,00	310 084,61
13	Subventions d'investissement	303 000;00	0,00	303 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 533 000,00	0,00	1 533 000,00
18	Compte de Itaison : affectat° (BA,régle)	(6) 0,00	31	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	170 257,39	170 257,39
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	9 990,00	0,00	9 990,00
28	Amortissement des immobilisations	100	413 668,00	413 668,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45,	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép, sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc, comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc, comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		954 000,00	954 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	90 000,00	property of the control of the contr	90 000,00
	Recettes d'investissement – Total	2 246 074,61	1 537 925,39	3 784 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	1 127 000,00
	13
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 911 000,00

III – VOTE DU BUDGET		
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1	

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 171 000,00	3 075 000,00	0,00
6042	Achats prestate services (hors terrains)	691 000,00	690,000	0,00
60611	Eau et assainissement	57 000,00	70 000,00	0,00
60612	Energie - Electricité	536 000,00	520 000,00	0,00
60621	Combustibles	1 820,00	20,00	0,00
60622	Carburants	70 000,00	68 000,00	0,00
60623	Alimentation	6 800,00	6 600,00	0,00
60624	Produits de traitement	18 800,00	18 500,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	15 600,00	16 000,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	22 700,00	23 000,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	283 000,00	234 000,00	0,00
60633	Fournitures de volrie	22 500,00	23 000,00	0,00
60636	Vêtements de travall	12 400,00	13 000,00	0,00
6064	Fournitures administratives	21 700,00	21 300,00	0,00
6065	Livres, disques, (médiathèque)	34 000,00	33 000,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	31 400,00	30 500,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	200,00	200,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	109 000,00	89 700,00	0,00
6132	Locations immobilières	700,00	700,00	0,00
6135	Locations mobilières	44 600,00	63 000,00	0,00
61521	Entretien terrains	19 300,00	20 000,00	0,00
61522	Entretien bâtiments	40 000,00	44 000,00	0,00
61523	Entretien voles et réseaux	70 000,00	60 000,00	0,00
61524	Entretien bols et forêts	99 000,000	50 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	18 000,00	20 000,00	0,00
61558	Entretien autres blens mobiliers	15 200,00	15 000,00	0,00
6156	Maintenance	84 850,00	86 700,00	0,00
616	Primes d'assurances	99 000,00	62 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	17 400,00	20 000,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	10 000,00	11 900,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	19 600,00	14 000,00	0,00
6188	Autres frais divers	139 000,00	202 800,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 800,00	3 800,00	0,00
6228	Honoraires	12 800,00	10 000,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	17 700,00	26 500,00	0,00
6231	Annonces et Insertions	16 360,00	15 400,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	25 100,00	22 400,00	0,00
6233	Foires et expositions	41 600,00	41 600,00	0,00
6236	Catalogues et Imprimés	56 600,00	55 000,00	0,00
6237	Publications	12 000,00	11 600,00	0,0
6238	Divers	2 000;00	5 000,00	0,0
6241	Transports de blens	2 100;00	2 000,00	0,0
6247	Transports collectifs	51 000,00	51 000,00	0,0
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	2 500,00	0,0
6256	Missions	1 500,00	1 500,00	0,0
6257	Réceptions	30 000;00	30 000,00	0,0
6261	Frais d'affranchissement	29 000,00	29 000,00	0,0
6262	Frais de télécommunications	67 000,00	69 000,00	0,0
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	4 000,00	0,0
6281	Concours divers (cotisations)	26 480,00	28 480,00	0,0
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	28 850,00	13 000,00	0,0
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 180,00	20 200,00	0,0
6284	Redevances pour services rendus	25 000,00	23 500,00	0,0
62878	Remb, frals à d'autres organismes	10.000,00	10 000,00	0,0
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	0,00	0,0
63512	Taxes foncières	70 000,00	68 000,00	0,0
6355	Taxes et Impôts sur les véhicules	1 100,00	1 300,00	0,0
6358	Autres droits	300,00	300,00	0,0
1	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 960,00	2 100,00	0,0
637	Allites impose tayas tallites organismes			

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6218	Autre personnel extérieur	14 000,00	14 000,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 906,00	15 900,00	0,00
6333	Particlp, employeurs format° prof, cont.	0,00	100,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	57 533,00	57 500,00	0,00
6338	Autres Impôts, taxes sur rémunérations	9 501,00	9 500,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 792 788,00	2 712 000,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	63 436,00	63 500,00	0,00
84118	Autres Indemnités titulaires	598 572,00	599 000,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	103 694,00	133 000,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	14 200,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	33 000,00	0,00
64168	Autres empiois d'insertion	273 303,00	233 000,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	14 281,00	14 000,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	538 837,00	519 000,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	823 876,00	799 000,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	25 415,00	26 400,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	72 020,00	62 000,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	12 000,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	838,00	900,00	0,00
6475	Médecine du travall, pharmacle	19 000,00	19 000,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	00,0	50 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 123 644,00	1 123 190,00	0,00
6531	Indemnités	164 907,00	159 098,00	0,00
6532	Frais de mission	1 500,00	1 500,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	12 140,00	12 081,00	0,00
6534	Cotis, de sécurité sociale - part patron	11 087,00	10 977,00	0,00
6535	Formation	7 500,00	7 500,00	0,00
6636	Frais de représentation du maire	1 000,00	1 000,00	0,00
65372	Cotis, fonds financt alloc, fin mandat	120,00	120,00	.0,00
6541	Créances admises en non-valeur	7 500,00	5 000,00	0,00
6553	Service d'incendie	238 266;00	237 037,00	0,00
6554	Contribut° organismes de regroupement	214 000;00	221 000,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	22 600,00	24 800,00	0,00
657362	Subv., fonct, CCAS	147 200,00	147 200,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	350,00	350,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	295 336,00	295 327,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	138,00	200,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	00,00	0,00	0,00
TOTAL	. □ DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	9 717 644,00	9 585 190,00	0,00
66	Charges financières (b)	1 034 000,00	1 555 790,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	786 000,00	1 315 000,00	00,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	243 355,71	236 260,10	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	4 500,00	4 385,61	0,00
665	Escomptes accordés	144,29	144,29	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	17 248,00	17 352,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	500,00	0,00
6714	Bourses et prix	9 700,00	9 300,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5 233,00	6 552,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 815,00	1 000,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	100 000,00	50 000,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	10 868 892,00	11 208 332,00	0,00
	=a+b+c+d+e	000.000.00	08400000	
023	Virement à la section d'investissement	603 000,00		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	323 108,00		0,00
6811	Dot, amort, et prov. Immos incorporelles	323 108,00		0,00
TOTAL	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	926 108,00	1 367 668,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		926 108,00	1 367 668,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 795 000,00	12 576 000,00	0,00

	•
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 576 000,00

Détail du calcul des ICNE a	<u>u compte 66112 (5)</u>
Montant des ICNE de l'exercice	288 175,14
Montant des ICNE de l'exercice N-1	51 915,04
= Différence ICNE N - ICNE N-1	236 260,10

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote i-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles,

⁽⁵⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

⁽⁶⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires,

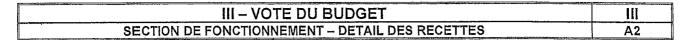
⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

⁽⁸⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽⁹⁾ Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽¹⁰⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	94 888,00	50 272,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	. 94 888,00	50 272,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	581 000,00	580 410,00	0,00
7022	Coupes de bois	150 000,00	121 410,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	5 664,00	40 000,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	28 000,00	30 000,00	0,00
70323	Redev. occupate domaine public communal	13 000,00	13 000,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	25 736,00	23 000,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	13 700,00	14 000,00	0,00
704	Travaux	900,000	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	14 500,00	13 500,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	3 700,00	10 000,00	0,00
7067	Redev, services périscolaires et enseign	274 000,00	274 000,00	0,00
70688	Autres prestations de services	7 900,00	9 500,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A., régles	12 000,00	9 000,00 2 000,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régles municipales	1 500,00 28 100,00	20 000,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	2.300,00	1 000,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	5 789 562,00	5 765 282,00	0,0
73	Impôts et taxes Taxes foncières et d'habitation	3 089 415,00	3 093 935,00	0,0
73111	Attribution de compensation	2 218 220,00	2 218 220,00	0,00
7321 7323	F.N.G.I.R.	50 027,00	50 027,00	0,0
7336	Droits de place	26 000,00	26 000,00	0,0
7337	Droits de stationnement	10 000,00	20 000,00	0,0
7343	Taxes sur les pylônes électriques	4 200,00	4 300,00	0,0
7351	Taxe sur l'électricité	189 000,00	180 000,00	0,0
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	2 700,00	2 800,00	0,0
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	200 000,00	170 000,00	0,0
.74	Dotations et participations	3 483 993;00	3 498 901,00	0,0
7411	Dotation forfaltaire	1 581 000;00	1 464 910,00	0,0
74121	Dotation de solidarité rurale	308 000;00	418 814,00	0,0
74123	Dotation de solidarité urbaine	552.000,00	898 829,00	0,0
74127	Dotation nationale de péréquation	316 818,00	0,00	0,0
74718	Autres participations Etat	254 084,00	245 544,00	0,0
7472	Participat° Régions	15 000,00	24 000,00	0,0
7473	Participat° Départements	17 000,00	17 000,00	0,0
74758	Participat ^a Autres groupements	11 500,00	11 500,00	0,0
7478	Participat° Autres organismes	189 000,00	186 000,00	0,0
748313	Dotat° de compensation de la TP	26 304,00	26 304,00	0'0
74832	Attribution du fonds départemental TP	60 000,00	65 000,00	0,1
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	50 000,00	31 000,00	0,
74834	Etat - Compens, exonérat° taxes foncière	14 287,00	15 000,00	0,1
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	89 000,00	95 000,00	0,0
75	Autres produits de gestion courante	736 087,00	719 167,55	0,
751	Redevances pour licences, logiciels,	385 954,02	376 131,65	0,
752	Revenus des immeubles	345 000,00	338 000,00	. 0!
757	Redevances versées par fermiers, conces.	3 800,00	3 800,00 1 235,90	0,
758	Produits divers de gestion courante TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES	1 332,98 10 685 530,00	10 614 032,55	0,
70	(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	173 460,00	416 456,00	<u>. </u>
76	Produits financiers (b)	148 000,00	370 000,00	. 0
761	Produits de participations	960,00	956,00	0
7621	Prod. Immo. fin encalssées à échéance Revenus valeurs mobilières de placement	500,00	500,00	
764	•	24 000,00	45 000,00	0
7688	Autres	6 500,00	48 600,00	
77	Produits exceptionnels (c)		42 600,00	0
7713	Libéralités reçues	0,00	1	0

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	500,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00	5 500,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	665 193,45	0,00
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	0,00	665 193,45	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	10 865 490,00	11 744 282,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	93 510,00	138 718,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	60 000,00	100 000,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	33 510,00	38 718,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	93 510,00	138 718,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	10 959 000,00	11 883 000,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	693 000,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 576 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	00,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires,
- (6) Of, définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 st la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires,
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié,
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	321 521,31	37 000,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	35 100,00	30 000,00	0,00
2031	Frais d'études	278-812,00	0,00	0,00
2033	Frais d'Insertion	4 209,31	.7 000,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	3 400,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	15 638,00	20 828,00	0,00
20421	Privé : Blen mobilier, matériei	15 000,00	20 000,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	638,00	828,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	837 060,00	207 196,61	0,00
21316	Equipements du cimetière	39 450,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	463 000,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirle	20 000,00	0,00	0,00
2152	Instaliations de voirle	64 000,00	25 000,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	00,000	0;00
21534	Réseaux d'électrification	50 000,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	70 000,00	.0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	6 000,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	10 000,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	2 000,00	2 196,61	0,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	3 060,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	49 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	12 400,00	0,00	0,00
2188	Autres Immobilisations corporelles	28 150,00	100 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 725 500,00	2 527 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	818 000,00	1 000 000,00	0,00
2313	Constructions	240 000,00	338 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	667 500,00	1 189 000,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 899 719,31	2 792 024,61	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	530 000,00	675 000,00	0,00
		477 300,00	623 200,00	0,00
1641	Emprunts en euros Emprunts - Autres prêteurs	8 100,00	8 200,00	0,00
16818 16873	Dettes - Départements	44 600,00	43 600,00	0,00
18	Compte de ilaison ; affectate (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	11 000,00	8 000,00	0,00
27		0,00	8 000,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	11 000,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	
020	Dépenses Imprévues Total des dépenses financières			0,00
		541 000,00	683 000,00	0,00
То	tal des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0;00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	3 440 719,31	3 475 024,61	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	93 510,00	138 718,00	0,00
,	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	33 510,00	38 718,00	0,00
139151	Sub, transf cpte résult. GFP de rattach.	22 432,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	11 078,00	16 286,00	0,00
	Charges transférées (9)	60 000,00	100 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	60 000,00	100 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	108,00	170 257,39	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	108,00	2 160,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
2313	Constructions	0,00	6 456,00	0,00
2315	installat*, matériel et outillage techni	0,00	161 641,39	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	93 618,00	308 975,39	0,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	3 534 337,31	3 784 000,00	0,00

PROTEO A PEALIDED NA ///	0.00
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	1 127 000,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 911 000,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽B) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽¹⁰⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Di 041 = Ri 041.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou st reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	376 570,00	303 000,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	27 677,00	00,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	96 396,00	140 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	122 497,00	130 000,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	90 000,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	2 000 000,00	33 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		1 533 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 000 000,00	1 533.000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelies (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 376 570,00	1 836 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	791 329,00	1 437 084,61	0,0
10222	FCTVA	150 000,00	270 000,00	0,0
10223	TLE	31 666,31	40 084,61	0,0
1068	Excédents de fonotionnement capitalisés	609 662,69	1 127 000,00	0,0
138	Autres subvent ^e Invest. non transf.	656,00	0,00	0,0
1388	Autres subventions non transférables	656,00	0,00	0,0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,0
18	Compte de Ilaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,0
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,0
27	Autres immobilisations financières	9 104,00	9 990,00	0,0
274	Prêts	500,00	390,00	0,0
276351	Créance GFP de rattachement	4 004,00 4 600,00	0,00	0,0 0,0
276358	Créance Autres groupements Produits des cessions d'immobilisations	40 125,00	90,000,00	0,0
024	Total des recettes financières		1 537 074,61	
		841 214,00		0,0
То	tal des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,0
	TOTAL RECETTES REELLES	3 217 784,00	3 373 074,61	0,0
021	Virement de la sect° de fonctionnement	603 000,00	954 000,00	0,0
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	323 108,00		0,0
2802	Frais liés à la réalisation des document	3 049,58	1	0,0
28031	Frais d'études	0,00	1	0,
28033	Frais d'insertion	108,00	1	0,
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	1	0,
280422	Privé : Bâtiments, installations	34 818,00	1	0,
28051	Concessions et droits similaires	10 277,69	· ·	0,
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	945,00		0,
28135	Installations générales, agencements,	40 008,00	1	0,
281568	Autres matériels, outiliages incendie	5 219,00	1	0,
281571	Matériel roulant	44 916,00	1	0,
281578	Autre matériel et outillage de voirie	6 814,00	1	. 0,
28158	Autres Installat*, matériel et outillage	30 664, 62	1	0,
28182	Matériel de transport	28 947,88	37 086,00	o,
28183	Matériel de bureau et informatique	46.626,8	37 121,49	. 0
28184	Mobilier	37 208, 1	37 316,00	C
28188	Autres Immo. corporelles	33 505, 1	9 32 273,36	0
TOTAL	DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	926 108,0	0 1 367 668,00	O
041	Opérations patrimoniales (9)	108,0	0 170 257,39	(

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
2031	Frais d'études	0,00	167 238,00	0,00
2033	Frais d'insertion	108,00	3 019,39	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	926 216,00	1 537 925,39	0,00
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	4 144 000,00	4 911 000,00	0,00

	<u>'</u>	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,	,00
	+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0	,00
	=======================================	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 911 000	,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 ≈ DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/ 041 = R/ 041.

⁽¹⁰⁾ inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

	-		%		\downarrow	1							_	_	_	∦	_	_		
		. 7 Logement	•					000 06	000 06	0			90 06	0	90 00		390	0	390	
1)		6 Famille						0	0	0			0	0	0		0	0	0	
SEMBLE (5 Interventions	sociales et	santé				0	0	0			D	0	0		0	0	c	
VUE D'EN		Sport et	jeunesse					1 040 000	1 040 000	0			1 040 000	0	1 040 000		0	0	0	
ONCTION -		200 g				INVESTISSEMENT	DEPENSES	152 197	152 197	0			152 197	0	152 197	RECETTES	O	0	0	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		2	Formation					0	0	0			0	0	0		0	0	0	
ION CROIS		1	Securité et salubrité	senbildud				0	0	0			0	0	0		0	0	0	
RESENTAT		0	Services gênéraux	administrat	senbiland			200 000	200 000	0			200 000	0	200 000		0	0	0	
P		6	Opérations non	ventilables	-1-			683 000			683 000	308 975	991 975	1 127 000	2 118 975		4 640 610	0	4 640 610	

20 828 683 000 308 975

20 828

0 0

TOTAL

economique Action

ervices urbains,

environnemt Aménagt et

A \geq

1 127 000

4 911 000

0

1 309 828

3 784 000

1 309 828

4 911 000

۰

270 000

0

4 911 000

270 000

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus detailé de la nomendature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements ét leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

12 576 000

43 300

222 692

388 000

114 600

40 100

161 000

343 416

11 038 132

Total cumulé recettes de fonctionnement

43 300

222 692

224 760 0 224 760

388 000

114 600

40 100

161 000

0

343 416

12 576 000

30 050

4 490

000 009

148 900

348 630

314 550 RECEITES

217 400

241 187

6 867 955

2 983 814

lotal cumulé dépenses de fonctionnement

Total recettes de l'exercice

RAR N-1 et reports

Total dépenses de l'exercice

RAR N-1 et reports

0 819 024

12 576 000

30 050

819 024

4 490

600 000

148 900

348 630

314 550

217 400

241 187

6 867 955

2 983 814

DEPENSES

FONCTIONNEMENT

Total recettes de l'exercice

RAR N-1 et reports

Total cumulé recettes d'investissement

Total cumulé dépenses d'investissement

Total dépenses de l'exercice

RAR N-1 et reports

- Equip. non municipaux (c/204) (3) - Equipements municipaux (2)

Dépenses réelles

Opérations financières

Dépenses d'ordre

Libellé

⁽²⁾ Ou biens de la structure intercommunale.

⁽³⁾ Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2016

						CLALI							2
					≥	ANNEXES		TAIL DENICEMEN					A1
			PRESENT	PRESENTATION CR	JISE H	PAK FONCTION		ENSEMIDE					
											,	·	
		٤	0	- ;	7	m .	4 toro	5 Interventions	6 Famille	Logement	Aménagt et	Action	TOTAL
1	i di	Opérations	Services	Securite et salubrité	Enseignement - Formation	almino	jeunesse	sociales et)	services urbains,	économique	
E H		ventilables	administrat	senbildnd				santé			environnemt		
						INVESTISSEMENT	TV						
						DEPENSES							
T-feel dign	aces investiceement	991 975	200 000	0	0	152 197	1 040 000	0	0	90 000	1 309 828	0	3 784 000
1 oral gippe	Oceano company	993 900	200 000	0	0	152 197	1 040 000	0	0	000 06	1 309 828	0	3 475 025
Dependence region	Cholo	0	0	0	0	0	O	0	0	0	0	0	0
2	diache	c	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues				c	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	O	0	0	o			c	C	c	C	O	0
13	Subventions d'investissement		0	0	O	0	D	0				c	875,000
15	Emprunts et dettes assimilées	675 000	0	0	0	0	0	0	0	D .	0	0	00000
18	Compte de liaison : affectat*	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	>
	(BA,régie)								G	C	35 000	0	37 000
8	Immobilisations incorporelles	0	2 000	0	0	0	0	>	,	, (000	C	808 00
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0		070 07	0	707 407
1 2	the shiftenforce concelled	0	100 000	0	0	2 197	40 000	0	0	0	ე <u>იი</u> දුල	P	. 201 131
1.7	THE TOTAL PROPERTY OF THE PROP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C
22	Immobilisations reçues en anecration		טטט צס		0	150 000	1 000 000	0	0	000 06	1 189 000	0	2 527 000
23	Immobilisations en cours		200 00		0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées			,		C	0	0	0	0	0	0	8 000
27	Autres immobilisations financières	8 000	0				C	0	0	0	0	0	0
Opérations	Operations d'équipement	0	0	O		> (c	-	0	0	0	0	0
Opérations	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	o .					0	0	0	308 975
Dénenses d'ordre	d'ordre	308 975	0	0	0		0	0	> 0	0	0	0	138 718
040	Opérat" ordre transfert entre sections	138 718	0	0	0		0	a					170 257
041	Opérations patrimoniales	170 257	0	0	0	0	0	0	0	5			
						RECETTES							
		4 640 610	0	0	0	0	0	0	0	390	270 000	0	4 911 000
Total rece	Total recettes investissement	3 102 685	0	0	0	0	0	0	0	390	270 000	o	3 373 075
Recettes réelles	eelles	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	,											

Page 1

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2016

Page 15

Page 20

Art. (1)	Libellä	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat*	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement • Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
88	Charries financières	1 555 646	0 senbilgnd	0	0	0	0	0	0	0	144	0	1 555 790
67	Charges exceptionnelles	1 500	9 852	0	0	0	000 9	0	0	0	0	0 6	17 352
89	Dot. aux amortissements et	0	0	0	0	0	O	0		0	0	0	0
	provisions						,	C		0	0	0	1 367 668
Dépenses d'ordre	d'ordre	1367 668	0	0	0	0	0	0 0	0 0	0	0	0	954 000
023	Virement à la section	954 000	0	0	0	0	5		>	•			
	d'investissement					,		6		0	0	0	413 668
042	Opérat° ordre transfert entre sections	413 668	0	0	0	0	3	5				0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	э	9	5	,	·	

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2016

114 600 0 388 000 224 760 222 692 43 300 11 114 600 0 388 000 224 760 222 692 43 300 11 34 000 0 0 0 0 0 0 0 34 000 0 210 000 5 700 201 210 800 11 75 000 0 107 000 5 700 0 26 000 5 75 000 0 107 000 219 054 1482 16 500 5 1 600 0 0 71 000 219 054 14 482 16 500 5 1 600 0 0 0 0 0 0 0 0 1 600 0							RECETTES							
1.0 1.0					•	464 000	40.400	114 600	0	388 000	224 760	222 692	43 300	11 883 000
Additional contact 10 200 414 343 416 0 0 161 000 0 101 000 114 600 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Total rec	ettes de fonctionnement	10 345 132	343 416	•	200 101	2			000,000	750	222 692	43.300	11 744 282
Autherhalisms de charges 10 200 56 272 0 40 000 19 600 34 000			10 206 414	343 416	0	161 000	40 100	114 600	0	388 000	224 100	700 777	333	020 02
Adentations de Catages 10 200 55 90 40 000 19 600 34 000 0 20 00 5 70 0 20 12 10 800 80 0 Produits des services, du domaine, variete 10 200 55 00 15 00 12 100	Recentes	selles	0	50 272	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2/Z ng
Produits des services, du domaine, verule 10 200 58 900 40 000 19 bodo 70 000 19 bodo 70 00 7	013	Attenuations de charges					000 07	000	c	210,000	5 700	201 210	800	580 410
verify verify<	70	Produits des services, du domaine,	10 200	58 900	0	40 000	19 600	34 000	>	2				
Imports et taxes 5719 262 100 100 1100		vente					-		G	c	C	20 000	26 000	5 765 282
Docations et penticipations Signata Section Signa Section Signata Section Signata Section Signata Section	73	Impôts et taxes	5719282	0	0	0	0	2	2	,	,	C	c	7 498 901
Autres participationts Tobathorise teparticipationts Topations experiments Topations experiments Topations experiments Topations Topations<			3 014 857	177 044	0	121 000	0	79 000	0	107 000	O		,	
Autres produits de gestion courante 379 932 9100 0 25 900 0 <th< td=""><td>74</td><td>Dotations et participations</td><td></td><td></td><td></td><td>(</td><td>003.00</td><td>1 800</td><td>0</td><td>71 000</td><td>219 054</td><td>1 482</td><td>16 500</td><td>719 168</td></th<>	74	Dotations et participations				(003.00	1 800	0	71 000	219 054	1 482	16 500	719 168
Produits financiers 416 450 416 450 0 <t< td=""><td>75</td><td>Autres produits de gestion courante</td><td>379 932</td><td>9 100</td><td>0</td><td>></td><td>202 02</td><td></td><td></td><td>7</td><td>ď</td><td>C</td><td>0</td><td>416 456</td></t<>	75	Autres produits de gestion courante	379 932	9 100	0	>	202 02			7	ď	C	0	416 456
Produits exceptionnels 500 48 100 0	1	Company of the Compan	416 450	O	0	0	0	<u> </u>	D	D)	,		
Produits exceptionnels Substitution of the state of the control of the	و	Produits initiationers	COL	70 707	c	C	0	0	0	0	0	0	0	48 600
Reprise sur amortissements et provisions GES 193 0<	11	Produits exceptionnels	nne	40 100	,				(6	O	0	665 193
provisions 138718 0	78	Reprise sur amortissements et	665 193	0	0	0	0	5	 Э	•	•			
tites d'ordre 138 718 0		provísions						C	9	c	0	0	0	138 718
Uses of the transfert entre sections 138 718 0	#0000	والمرازع	138 718	0	Ó	0	0	5	3	, (C	0	0	138 718
Uperar ordre intérieur de la section 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Receives	sacifica critica transcriptions	138 718	Ó	0	0	0	0	0	0	5	2		
Opérat° ordre intérieur de la section	042	Oberar ordre dansier ende securio			,	0	c	0	0	0	0	0	0	0
	043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	>	·							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fâit selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSE	S TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES	713 718,00	1 0,00
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	675 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	623 200,00	0,00
1643	Emprunts en devises	00,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	8 200,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	43 600,00	. 0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	38 718,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. Invest. transférées cpte résultat	. 38 718,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	00,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	713 718,00	0,00	1 127 000,00	1 840 718,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes,

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget -- vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES	RESSOURCES PROPRES) = a + b	1 777 742,61	iii 0,00
Ressource	s propres externes de l'année (a)	320 074,61	0,00
10222	FCTVA	270 000,00	0,00
10223	TLE	40 084,61	0,00
10224	Versements pour dépassement PLD	0,00	0,00
10225	Participation pour dépassement de COS	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
274	Prêts	390,00	0,00
276351	Créance GFP de rattachement	0,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	9 600,00	0,00
Ressource	es propres internes de l'année (b) (3)	1 457 668,00	0,0
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,0
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
28	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	64 811,91	0,0
28031	Frais d'études	22 560,00	0,0
28033	Frais d'insertion	108,00	0,0
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	4 214,82	· ·
280422	Privé : Bâtiments, installations	37 256,00	· ·
28051	Concessions et droits similaires	9 274,40	0,0
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	945,00	
28135	Installations générales, agencements,	42 169,00	0,0
281568	Autres matériels, outillages incendie	7 795,00	! '
281571	Matériel roulant	44 920,73	· ·
281578	Autre matériel et outillage de voirie	7 000,0	· ·
28158	Autres installat°, matériel et outillage	28 816,2	· ·
28182	Matériel de transport	37 086,0	· •
28183	Matériel de bureau et informatique	37 121,4	1
28184	Mobilier	37 316,0	•
28188	Autres immo, corporelles	32 273,3	0,
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49,	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	9,000 00	0,
021	Virement de la sect° de fonctionnement	954 000,0	0,

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
------------------------------------	---	-----------------------------------	--------------------------	-------------

Total					
ressources	1 777 742,61	0.00	0,00	1 127 000,00	2 904 742,61
propres	1 777 142,01	0,00	0,00	1 127 000,00	2 304 / 42,0 1
disponibles					

	Mor	itant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	11	1 840 718,00
Ressources propres disponibles	IV	2 904 742,61
Solde	V = IV - II (6)	1 064 024,61

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement et la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

	ľ	Montant des AF)		Montan	t des CP	
N° ou Intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de palement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de palement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au- delà de N+1)
2016-11	0,00	4 200 000,00	4 200 000,00	0,00	1 000 000,00	2 120 000,00	1 080 000,00
2016-12	0,00	1 420 000,00	1 420 000,00	0,00	75 000,00	935 000,00	410 000,00
2016-13	0,00	82 000,00	82 000,00	0,00	30 000,00	52 000,00	0,00
2016-21	0,00	1 260 000,00	1 260 000,00	.0,00	900 000,00	230 000,00	130 000,00
2016-22	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
2016-31	0,00	3 157 000,00	3 157 000,00	0,00	90 000,00	200 000,00	2 867 000,00
2016-41	0,00	2 040 000,00	2 040 000,00	0,00	250 000,00	660 000,00	1 130 000,00
2016-51	0,00	1 029 000,00	1 029 000,00	0,00	224 000,00	185 000,00	620 000,00
2016-61	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	300 000,00

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions





BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2016 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET-B1.7

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMEN	ACTIONNEMENT				
		Pour		Pour	
Lignes budgétaires	Bénéficiaires	mémoire BP 2015	· · · · · · · ·	mémoire DM1-2015	BP 2016
	Gestionnaire: ADM (ADMINISTRATION GENERALE)		┨		
ADM-657362-520	CCAS	147 200.00	00.0	0.00	147 200.00
	Gestionnaire : CULT (CULTURE)				
CULT-6574-CINEMA-311	SG CINEMA LE FLORIVAL - DCM 23/10/2014	200	5 000.00		5 000.00
CULT-6574-DOM-33	ASS. GESTION CENTRE CULTUREL DOMINICAINS	75 000.00	0.00		75 000.00
CULT-6574-CULTU-33	ASSOCIATIONS CULTURELLES	15 000.00	00.0		15 000.00
CULT-6574-CULTU-33	ECOLE DE MUSIQUE DE GUEBWILLER	44 500.00		10 000.00	44 500.00
CULT-6574-CULTU-33	IEAC	8 00	8 000:00		8 000.00
CULT-6574-CULTU-33	OMAC FONCTIONNEMENT	2 00	5 000.00		5 000.00
CULT-6574-CULTU-33	PROJETS CULTURELS FORTS	00 9	6 000.00		6 000.00
CULT-6574-VIE-90	UMIH 68 Section GUEBWILLER	150	1 500.00		1 500.00
CULT-6574-CULTU-33	ASSOCIATION ORGANOPIANO DE BUHL			2 000 00	0.00
CULT-65738-CULTU-33	CARTE CULTURE	35			350.00
	Sous-total CULT 160 350.00	JLT 160 35		12 000.00	160 350.00
	Gestionnaire: ENS (ENSEIGNEMENT)				
ENS-6574-ECO-211	ASSOCIATION MARQUE PAGES	40	400.00		400.00
ENS-6574-ECO-211	PROJETS PEDAGOGIQUES	1 500.00	00.0		1 500.00
FNS-6574-BUCH-212	ECOLE BUCHER	06	900.00		900.00
ENS-6574-SCHI UM-212	ECOLE JEAN SCHLUMBERGER	45	450.00		450.00
ENS-6574ECO-211	SUBVENTIONS CLASSES VERTES	15 000.00	00.0		15 000.00
FNS-6574-ECO-211	PREVENTION ROUTIERE	16	160.00		160.00
ENS-6574-ECO-211	ASSOCIATION CIRKO MARKSTEIN	20	500.00		500.00
	Sous-total ENS	NS 18 910.00	00.0	0.00	18 910.00

		Pour	Pour	
Lignes budgétaires	Bénéficiaires	mémoire	mémoire	BP 2016
		BP 2015	DIM1-2015	
	Gestionnaire: FIN (FINANCES)			
FIN-6574-LOGEM-70	ADIL DU HAUT-RHIN	1 590.00	0.00	1 590.00
	Gestionnaire : POP (POPULATION)			
POP-6574-POPU-022	OMSPAC	2 000.00	00.00	2 000.00
	Gestionnaire: RH (RESSOURCES HUMAINES)			
RH-6574-ADM-020	AMICALE PERSONNEL VILLE	19 486.00		19 477.00
RH-6574-POMP-113	AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	3 050.00		3 050.00
	Sous-total RH	22 536.00	0.00	22 527.00
	Gestionnaire : SPOR (SPORT)			
SPOR-6574-SPO-411	ASSOCIATIONS DE LOISIRS ET DE COMPETITION	99 000.00		66 000.00
SPOR-6574-SPO-411	CLUBS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS	00.000 6		9 000.00
SPOR-6574-SPO-411	CLUBS POUR LES ECOLES DE SPORT	5 000.00		5 000.00
SPOR-6574-SPO-411	SPORTIFS DE HAUT NIVEAU	3 000.00		3 000.00
SPOR-6574-SPO-411	MJC BUHL TOUR DU PIEMONT	300.00		300.00
SPOR-6574-SPO-411	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (fonctionnement)	2 000.00		2 000.00
SPOR-6574-SPO-411	CENTRE MEDICO SPORTIF (fonctionnement)	4 000.00		4 000.00
	Sous-total SPOR	89 300.00	0.00	89 300.00
	Gestionnaire: VIE (VIE LOCALE)			į
VIE-6574-VIE-90	COMITE DES JUMELAGES DE LA VILLE DE GUEBWILLER	1 000.00	0.00	1 000.00
II SIIBVENTIONS D'EOLIIPEMENT				
	Gestionnaire: URBA (URBANISME)			
11BBA-20421-FP-814	FRDF - Electricité Réseau Distribution France	15 000.00	0.00	20 000.00
	CANDADA DA CANDADA			

	Gestionnaire: URBA (URBANISME)	•		
	FEDER TILLIA Distantin Conto	15,000,00	00 0	00 000 00 00
IURBA-20421-EP-814	ERUF - Electricie Reseau Distribution Flatice	10 000:00	20.0	
	Gestionnaire CDV (CADRE DE VIE)			
CPN 20422 ADB 823	JARRES REMARCHARI ES M MarcelDIEBOLT - DCM 17/12/2014	638.00	00.0	0.00
つり マークリー マート フークーク			000	0000
CDV-20422-ARB-823	ARBRES REMARQUABLES M. DREYER-10 Allée des Tilleuls	0.00	0.00	828.00
	Gastionnaire · CHI T (CHI TURE)			
			l	0
CIII T 20121 CIII TII L33 ASSOCIATION	TASSOCIATION DE GUEBWILLER DU CLUB VOSGIEN	0.00	2 000.00	0.00
0011204212041000		000	l	000
CHI T-20422-CINFMA-311 SG CINEMA LE	SG CINEMA LE FLORIVAL	0.00	3 000.00	20.0

III - PRETS CULT-274-CINE

S			000	000
74-CINEMA-311	4-CINEMA-311 AVANCE SANS INTERETS SG CINEMA LE FLORIVAL - DCM 23/10/2014	11 000.00	0.00	0.00
		-		
	Sous-total article 6574	295 336.00	12 000.00	295 327.00
	Sous-total article 657362	147 200.00	00.0	147 200.00
	Sous-fotal article 65738	350.00	00.00	350.00
	Sous-total article 2042	15 638.00	11 000.00	20 828.00
	Sous-total article 274	11 000.00	0.00	00.00
	TOTAL GENERAL	469 524.00		23 000.00 463 705.00

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

N°11 - 12/2015

BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016

Rapporteur: M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjointe aux finances.

Le budget de l'exercice 2016 du budget annexe du Service extérieur des pompes funèbres est équilibré en dépenses et en recettes à 13 000,00 €.

Il porte exclusivement:

- en recettes de fonctionnement en l'encaissement des frais d'inhumation et à la reprise anticipée du résultat de clôture 2015,
- en dépenses de fonctionnement le remboursement des mêmes frais d'inhumation, en particulier des frais de gestion et de personnel, au budget principal.

Aucune dépense ni recette d'investissement ne figure dans ce budget.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le budget primitif 2016 du budget annexe des pompes funèbres qui s'équilibre globalement à 13 000,00 €, soit à 13 000,00 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement ;
- autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---0---

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21680112600139

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune Ville de GUEBWILLER

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif (projet de budget)

BUDGET: BUDGET POMPES FUNEBRES (2)

ANNEE 2016

⁽¹⁾ Complèter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I cl-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (3) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article »,
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix sulvants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trols choix sulvants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE				
-		EXPLOITATION		
n		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION	
V O ⊤ E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	13 000,00	1 150,37	
1-4-1-4-1	+	+	+	
R H P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00	
ORFO	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(sl déficit)	(sl excédent) 11 849,63	
s	=	= = = = = = = = = = = = = = = = = = = =	=	
Ī	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	13 000,00	13 000,00	
t		INVESTISSEMENT		
h		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT	
> O F E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00	
п	+	+	+	
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00	
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif)	
	п	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00	
		TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	13 000,00	13 000,00	

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

II

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes,

il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + soide d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	[]
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (≂ RAR + vote)
011	Charges à caractère général	13 000,00	0,00	3 000,000	0,00	3 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 000,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00	0,00	700,00	0,00	700,00
То	tal des dépenses de gestion des services	27 500,00	0,00	12 700,00	0,00	12 700,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 056,89	0,00	300,00	0,00	300,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Tot	al des dépenses réelles d'exploitation	28 556,89	0,00	13 000,00	0,00	13 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tot	al des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	28 556,89	0,00	13 000,00	0,00	13 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 000,00	0,00	1 150,37	0,00	1 150,37
73	Produits Issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des recettes de gestion des services	1 000,00	0,00	1 150,37	0,00	1 150,37
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
.77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	702	0,00	0,00	0,00
To	tal des recettes réelles d'exploitation	1 000,00	0,00	1 150,37	0,00	1 160,37
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	July of War	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	State of the state	0,00	0,00	0,00
То	tal des recettes d'ordre d'exploitation	0,00	i de la companya di sa	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 000,00	0,00	1 150,37	0,00	1 150,37

handananan et en	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	11 849,63
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 000,00

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régle.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libelié	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0;00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	.0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	.0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	F . P . 1	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses d'ordre d'Investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0;00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de llalson : affectat° (BA,régle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	il des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	ALC: N	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	il des recettes d'ordre d'Investissement	0,00	(1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)	0,00	0,00	0,00
····	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de GUEBWILLER - BUDGET POMPES FUNEBRES - BP (projet de budget) - 2016

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régle.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles,
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régle effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10,
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II I
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 000,000	The second of	3 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	9 000,00	1 pag 2 feb	9 000,000
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	700,00	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	700,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	300,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		.0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement	32.4	0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	13 000,00	0,00	13 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

TOTAL BEO BEDENOED BIEVELOUTATION OUBSIDEED	الممحمد ال
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 000.00
I O THE DEC DET ENGLE DE ENT EQUATION COMOLLEO	10 000,001

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires	TO THE ORDER AND A	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de llaison : affectat° (BA,régie)	0,00	2028 0.6	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	And the second s	0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	00,00	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)	3 2 3 3 4 3	0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations	1, 46.4.70/4	0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices	4	0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	and the second s	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires,

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre,

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49,

⁽⁵⁾ Si la régle applique le réglme des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00	100012	0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 150,37		1 150,37
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	Toron task of the	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0.000	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépreclat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges	A ROLL OF THE	0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	1 150,37	0,00	1 150,37

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	11 849,63
	2

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITAT	ION CUMULEES 13 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires	Ne veg	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	Ve delica fin	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes llaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	00,0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	And the second second second	0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)	The second of th	0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)	And hose the	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	color services obtained a service	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total 0,00 0,00 0,00				

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
	+	
AFFECTATION AUX COMPTES 106		0,00
	Ħ	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	13 000,00	3 000,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	500,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	500,00	0,00
618	Divers	2 000,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	5 000,00	2 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 000,00	9 000,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	12 000,00	9 000,000	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00	700,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 500,00	700,00	0,00
TOTA	L = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	27 500,00	12 700,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelies (c)	1.056,89	300,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 056,89	300,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	28 556,89	13 000,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	S DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	28 556,89	13 000,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 000,00

Détail du calcul des ICNE au c	ompte 66112 (8)
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser,
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) SI le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif,
- (9) Si la régle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régle applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 000,00	1 150,37	0,00
706	Prestations de services	1 000,00	1 150,37	0,00
73	Produits Issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	1 000,00	1 150,37	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	1 000,00	1 150,37	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 000,00	1 150,37	0,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0.00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	11 849,63 .
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 000,00

Détail du calcul des ICNE au	ı compte 7622
Montant des ICNE de l'exercice	00,0
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
□ Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie,
- (2) Cf. Modalités de vole I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)SI la régle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régle applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
· 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	. 0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
i i	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	00,00	0,00

	-T	
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
	+	20
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
	=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie,

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers,

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

⁽⁸⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régle applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Di 041 = Ri 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 166)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	00,0	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de Ilaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

	+	
RESTES A REALISER N-1 (9)		0,00
	+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régle.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

⁽⁷⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régle applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

N°12 - 12/2015

BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE - BUDGET PRIMITIF 2016

Rapporteur : M. Claude MULLER, conseiller délégué, en charge de l'urbanisme.

M. BRAUN rappelle que lors du conseil municipal du 16 novembre dernier, a été actée la création d'un budget annexe consacré à la construction de la caserne de gendarmerie.

Le présent rapport a pour objet d'en présenter le premier budget.

Le budget primitif 2016 du budget annexe de la gendarmerie pour s'équilibrer en dépenses et en recettes à 710 000 €, ne comprend pour cette première année que les frais relatifs à l'acquisition du terrain, les travaux préparatoires ainsi que les premières dépenses liées à la maîtrise d'œuvre.

Il présente ainsi les caractéristiques générales suivantes :

Section de fonctionnement					Section d'inv	restissement	
dépenses		rece	ttes	dépenses		rece	ettes
/	/€	1	/€	Achat terrain	210 000 €	DETR	100 000 €
1	/€	1	/€	Etudes et maitrise d'œuvre	500 000 €	emprunts	610 000 €
TOTAL	/€	TOTAL	/€	TOTAL	710 000 €	TOTAL	710 000 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le budget primitif 2016 dudit budget annexe tel que présenté et s'équilibrant en recettes et en dépenses à 710 000 €, soit 0 € en section de fonctionnement et 710 000 € en section d'investissement ;
- autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

---0---

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - Ville de GUEBWILLER (1) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET:

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

M. 14

Budget primitif (projet de budget)

voté par nature

BUDGET: BUDGET GENDARMERIE (3)

ANNEE 2016

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes,

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe,

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

	VU	E D'ENSEMBLE	A1
		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V 0 T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
	+	+	+
REP	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
ORT	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent)
S		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	0,00	0,00
£	μ-1	INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	710 000,00	710 000,00
	+	+	+
REP	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,0
ORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0;00	(si solde positif)
	=	=	Ħ
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	710 000,00	710 000,0
	H	TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	710 000,00	710 000,0

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

11

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lleu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'Investissement = RAR + solde d'exècution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDG	ET III
SECTION DE FONCTIONNEMENT CHAPITRES	S A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libelié	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caraotère général	00,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	.0,00	0,00	00,0	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
,	otal des dépenses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	.0100	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		00,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement .(5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	44.46	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	# 7	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00	Sept.	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	00,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Prodults financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7.7	Produits exceptionnels	0,00	-0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	100	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	. 0,00

Pour Information:

Il s'aglt, pour un budget voté en équillbre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	А3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	8 000,000	0,00	8 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	lmmobilisations corporelles	0,00	0,00	213 000,00	0,00	213 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	:0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	489 000,00	0,00	489 000,00
	Total des opérations d'équipement	0;00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	710 000,00	0,00	710 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	-0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	00,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison ; affectat ^o (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Partleipat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé, pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	710 000,00	0,00	710 000,00
.040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	710 000,00	0,00	710 000,00

I	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
		=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	710 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap,	Libelié	Pour mémoire budget précédent (1 <u>)</u> .	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (≈ RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	1.05 000,00	0,00	105 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	605 000,00	0,00	605 000,00
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	710 000,00	0,00	710 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvente invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectate (BA,régle) (7)	-0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0;00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0;00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé, pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	710 000,00	0,00	710 000,00

Ville de GUEBWILLER - BUDGET GENDARMERIE - BP (projet de budget) - 2016

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	100	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimonlales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total c	les recettes d'ordre d'Investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	710 000,00	0,00	710 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	S 710 000,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE	0,00
FONCTIONNEMENT (10)	0,00

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) inscrire en cas de reprise des résultets de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultets.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un sulvi des stocks seion la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par allieurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9),
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	. 0,00	## ## ## P	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dé	penses de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
1.6	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de llaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00	State Of the Market State Co.	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	8 000,000	0,00	8 000,000
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	213 000,00	0,00	213 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	489 000,00	0,00	489 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des Immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép, sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréo, comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00		0,00
D	Dépenses d'investissement – Total	710 000,00	- 0,00	710 000,00

	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0;00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	710 000,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régie		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	.00,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	7 P. W. W.	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	.0,00
7.8	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00

ŧ		4
ł	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
1	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTIGIPE	II . 0.00 I
1		

TOTAL	DES	RECETTES	DE FONC	TIONNEN	IENT C	UMULEES	; <u> </u>	0.00

INVESTISSEMENT Opérations réelles (1) Opérations d'ordre (2) TOTAL Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) 10 0,00 0,00 0,00 13 Subventions d'investissement 105 000,00 0,00 105 000,00 15 Provisions pour risques et charges (4) 0.00 0,00 16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non 605 000,00 0,00 605 000,00 budgétaires) 18 Compte de liaison ; affectat° (BA,régie) (6) 0,00 0,00 20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) 0,00 0,00 0,00 Subventions d'équipement versées 0,00 0,00 204 0,00 immobilisations corporelles 0,00 0,00 21 0,00 Immobilisations reçues en affectation 22 0,00 0,00 (7) 0,00 Immobilisations en cours 23 0,00 0,00 0,00 26 Participations et créances rattachées 0,00 0,00 0,00 27 Autres immobilisations financières 0,00 0,00 0,00 28 Amortissement des Immobilisations 0,00 0,00 29 Prov. pour dépréciat° immobilisations (4) 0,00 0,00 39 Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4) 0,00 0,00 Opérations pour compte de tiers (5) 0.00 0,00 45... 0,00 481 Charges à rép. sur plusieurs exercices 0,00 0,00 49 Prov. dépréc. comptes de tiers (4) 0,00 0,00 59 Prov. dépréc. comptes financiers (4) 0,00 0,00 3... 0,00 0,00 0,00 021 Virement de la sect° de fonctionnement 0.00 0,00 024 Produits des cessions d'immobilisations 0,00 0,00 Recettes d'investissement - Total 710 000,00 710 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	+ .
AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
	8
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	710 000,00

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frals fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	0,00	00,0	0,00
023	Virement à la section d'Investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL D	ES.PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
li	EPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
	+	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
	=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		0,00

Détail du calcul	des ICNE au	compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser,
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) SI le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires,
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (B) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 924 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

	[
III – VOTE DU BUDGET	[[]
III TOTAL DO DODOLI	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	Δ2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
O13	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Prodults services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles,
- (5) \$| la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le défall du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires,
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	00,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0;00	8 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	3 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	5 000,00	.0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	213 000,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	213 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	489 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	489 000,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	710 000,00	00,0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	710 000,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0.00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
t .	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	710 000,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	710 000,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles,

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement,

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Di 040 = RF 042.

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre-040 st la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽¹⁰⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041,

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	В2

Chap / art (1)	Libelié (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'Investissement (hors 138)	0,00	105 000,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	105 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	605 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	605 000,00	0,00
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	710 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent ^e Invest, non transf,	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de llaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	· 0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
Tot	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0;00	710 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL D	DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	710 000,00	0,00

,	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	710 000,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser,

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Volr annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf, définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

^{(7).} Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf, définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

^{(10):}inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

N°13 - 12/2015

SUBVENTION - RUE DE LA REPUBLIQUE

Rapporteur : M. Claude MULLER, conseiller délégué en charge de l'urbanisme.

Monsieur MULLER rappelle que l'autorisation de programme « n°2016-11 : Requalification du Centre-Ville » comprend l'opération de reprise de la rue de République et de ses abords à hauteur de 2,3 M€ TTC.

Il est rappelé que cette reprise constitue la première étape de réaménagement du centre-ville a pour objectif d'améliorer l'attractivité et la redynamisation de la ville en proposant :

- Une amélioration du confort de circulation pour les piétons, les vélos et les personnes à mobilité réduite
- La mise en application d'un nouveau schéma de circulation plus simple et plus intuitif
- Une plus grande visibilité des commerces
- Une mise en valeur des sites et des bâtiments remarquables par des aménagements paysagers, des zones repos et de rencontres

Compte tenu de ces objectifs, les travaux pourraient bénéficier du soutien des partenaires traditionnels que sont la région et le département.

Il est donc proposé de solliciter le Conseil Régional ainsi que le Conseil Départemental pour l'obtention de subvention sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montants HT
Montant des travaux	1 425 000 €	Subvention conseil départemental	142 500 €
		Subvention conseil régional	142 500 €
		Fonds propres Ville Guebwiller	1 140 000 €
Total	1 425 000 €	Total	1 425 000 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte la poursuite de la requalification de la rue de la République et de ses abords ;
- arrête le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à solliciter l'aide du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;
- dit que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 23 « immobilisations en cours » article 2313 « constructions » du budget principal.

---0---

Direction des Services Techniques Service Environnement et Cadre de Vie

N°14 - 12/2015

FORET COMMUNALE – ETAT PREVISIONNEL DES COUPES ET PROGRAMME DE TRAVAUX POUR L'ANNEE 2016

Rapporteur : Mme Nadine McEVOY, adjointe au maire chargée du développement touristique, de l'environnement et des déplacements.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2544-10-1;

VU la Charte de la forêt communale signée le 16 octobre 2003, modifiée le 15 septembre 2005, et notamment son article 12 :

VU l'arrêté d'Aménagement forestier n° 9/2005 ;

VU la délibération du 19 octobre 2015 par l'Office National des Forêts (ONF), Agence de Colmar – Unité Territoriale GUEBWILLER/SOULTZ, portant sur l'exploitation de la forêt communale pour l'exercice 2015 ;

Le conseil municipal est appelé à approuver l'état prévisionnel des coupes ainsi que le programme des travaux à réaliser dans la forêt communale, proposé chaque année par l'Office National des Forêts.

Le programme proposé pour 2016 tient compte des orientations retenues dans le plan de gestion : Révision d'Aménagement 2003 – 2022. L'ONF a prévu que des travaux strictement nécessaires pour assurer la pérennité de la forêt communale.

Il est précisé que l'état d'assiette des coupes proposé pour l'année 2016, a été approuvé par délibération du conseil municipal le 11 février 2015 (voir tableau l).

Pour arriver à l'équilibre budgétaire, il est proposé de ne retenir que les actions patrimoniales les plus importantes (voir tableau des travaux patrimoniaux).

I. PROGRAMME DES TRAVAUX <u>D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES</u>

- Recette des bois façonnés			111 410 € HT
- Dépenses Totales HT : réparties comme suit	79	9 636 € HT	
- Débardage et de câblage H.T.	24 510 €		
- Maîtrise d'œuvre ONF (Honoraires)	6 884 €		
- Assistance à la gestion de la main d'œuvre (payée à la CCRG)	1 336 €		
- Autres dépenses (équipement sécurité, cotisation CAAA)	1 336 €		
 Dépenses d'abattage et façonnage (Salaires et charges patronales pour les bûcherons) 	26 720 €		
- Dépenses d'abattage et de façonnage (Travaux entreprises)	18 850 €		
Soit une valeur nette, estimée, des produits (RECETTES	6)		31 774 € HT

II PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX

 DEPENSES HT : réparties comme suit : 		31 773 € HT
- SALAIRES BUCHERONS (2) (charges patronales incluses)	19 974 €	
- Travaux entreprises (fauchage, entretien fossés)	6 377 €	
- Maîtrise d'œuvre ONF (Honoraires)	3 426 €	
- Assistance à la gestion de la main d'œuvre (payée à la CCRG)	998 €	
- Achat fournitures	499 €	
- Equipement de sécurité	499 €	
Il apparaît un solde prévisionnel positif de 1 €. Le budget retenu est dor	c équilibré.	

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le programme des travaux d'exploitation état de prévision des coupes et le programme de travaux patrimoniaux présentés par l'Office National des Forêts pour l'année 2016 en forêt communale :
 - pour un total de recettes de 111 410 € HT
 - pour un total de dépenses de 111 409 € HT
- décide l'exécution des travaux correspondants ;
- demande l'inscription des crédits correspondants à ce programme de travaux au budget primitif 2016 ;
- accepte de consacrer 1% de la masse salariale à la formation professionnelle des bûcherons communaux ;
- accepte la répartition des coupes de bois façonnés ;
- donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés;
- donne son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée ;
- donne mandat à M. le Maire, ou à son représentant, sur le projet final de contrat qui sera proposé par l'ONF;
- habilite M. le Maire, ou son suppléant, à signer et approuver par voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts.

Agence de COLMAR Unité Territoriale ; Guebwiller/Soultz Triage(s) de Guebwiller - Orschwihr



Votre interlocuteur:

M. P. SPRAUEL

el: 03 89 74 97 84

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

FORET COMMUNALE - GUEBWILLER - Année 2016

					COU	PES A	FAC	ONNER	(PREVI	SIONS)					
	BOIS D'C				IS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU							SES D'EXPLOITATION (hors honoraires) en €			
PARCELLES	Feuillus Résineux	Feuillus	Résineux	Bols d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage			IME NON	VOLUM E TOTAL	RECETT E BRUTE HT (€)	Abati	tage et fagonnage	Débardage	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)
										En régle	A l'entreprise				
	m3	m3	m3	m3	m3	(stères)	m3	(stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)	
21-22.A	8	319	222		10	14			559	29 930	11 190		6 160	12 580	
37.A							254	363	254	1 780				1780	
4,R	31	164	188						382	18 090		7 650	4 210	6 230	
54.A8	62	341	251		2	3		:	656	36 120	13 130		7 220	15 770	
8.C	10	35	72		2	3			120	5 630	2 400.		1 320	1910	
chablis		60	500						560	19 860		13 200	5 600	3 060	
Sous-Total	111	919	1232		14	20	254	363	2531	111 410	26 720	18 850	24 510	41 330	

	CO	JPES EN VEN	ITE SUR PIED	(PREVISIONS)	
PARCELLES	BOIS D'O	EUVRE	BOIS	NDUSTRIE DE FEU rémanents)	VOLUME	RECETTE NETTI
	Feuillus m3	Résineux	Feuillus	Résineux	TOTAL	PREVISIONNELLE HT
	(1)	m3	m3	m3	m3	
Total						

Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régle communale ; Salaires + charges ouvriers ;	18 685	Dépenses HT de débardage et de cáblage	24 510
Chargos patronales (43 %): Total:	8 035	Honoraires	6 884
ਿਲਗ : Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :	26 720 18 850	Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT	1 336
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :	45 570	Autres dépenses HT (€)	1 336
rais totaux d'exploitation (HT)	79 636		
rus totals a exploitation (TT) FVA sur les frais d'exploitation :	6 247	BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)	31 774

Observations:

Autres dépenses : Cotisation CAAA et équipement de sécurité, Chablis = chataigniers dépenssants parcelles 10 et 11.

J'al l'honneur de vous transmettre l'état de prévision des coupes de votre forêt, proposé par MM, SCHLEIFFER & MULLER

Le Consell Municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied.
En application du peragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF, il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe. En application de l'article L.144.1.1 d code forestier, il donne-également son accord pour que ces bois solent vendue dans le cadre d'une vente groupés. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encalssés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées. Le Conseil Municipal donne mandat au Matre pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF. La commune la page à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

Guebwiller.

le 16 ootobre 2015

7

le

Le Responsable de l'Unité Territoriale

VILLE DE GUEBWILLER



EPIC. RCS Paris B662043116 Siège : 2 avenue de Saint-Mandé 75570 Paris cedex 12 Tél. 01 40 19 58 00

FORÊT COMMUNALE de GUEBWILLER

Office National des Forêts AGENCE DE COLMAR UT GUEBWILLER/SOULTZ 13, rue du Docteur Bucher 68500 GUEBWILLER Tél: 03 89 74 97 84

Destinataire
Monsieur le Maire
COMMUNE de GUEBWILLER
73 RUE DE LA REPUBLIQUE
BP 159
68503 GUEBWILLER CEDEX

Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.

Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX DE MAINTENANCE			and the state of t
🗅 Entretien du périmètre Localisation : Triage Orschwihr	6 300,00	_MLI-	And the second s
Recherche des limites, mise en peinture, recherche de bornes	Same and the State of the State		
□ Entretien du parcellaire	18 900,00	MLI	
Localisation : Triage Orschwihr Mise en peinture des limites, parc prévues à l'EA 2017			
□ Entretien du parcellaire Localisation : Triage AX	8 000,00	MLI	
Mise en peinture des limites, parc-prévues à l'EA 2017 (17;28;29;45;52) + fourniture peinture			
Renouvellement de plaquettes forestière si besoin			
Sous-total			3 910,00 € HT
TRAVAUX DE PLANTATION			
कुँ-Travaux préalables à la régénération ; préparation de la végétation avant régénération	0,50	НА	
Localisation: 4.R5	0,50	11/7	1.7
Recépage du sous étage, nettoyage du sol à la débroussailleuse en vue de favoriser la régé naturelle			(,,
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		:	4 700 00 511
TRAVAUX SYLVICOLES			1 700,00 € HT
INMAMON STEAKOLES			
ti-Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 3.R5, 4.R5, 5.R5 Semis P.S. et CHE	6,10	НА	
. d-Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 4.R5, 12, 40, 41 Dégagement p.4 manuel, p.12 au broyeur	5,30	НА	
न्-Toilettage après exploitation Localisation : 21, 22,a, 27	8,50	НА	
क्ष-Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 31.c, 32.a, 38.a Triage de l'AX	5,63	НА	
નાntervention en futaie irrégulière Localisation : 20.d, 23.a, 24.a, 24.b	19,81	НА	
à-Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 18.c, 27, 30 Triage de l'AX	3,00	НА	
Cloisonnement sylvicole : création ou réouverture Localisation : 4	2 530,00	MLI	`
Sous-total		}	20 750,00 € HT
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER			
है-Fourniture de répulsifs Localisation : 40, 45.18, 46.18	30,00	L	



EPIC: RCS Paris B662043116 Siège : 2 avenue de Saint-Mandé 75570 Paris cedex 12 Tél. 01 40 19 58 00

FORÊT COMMUNALE de GUEBWILLER

Cocher les actions retenues d Application de répulsif Localisation : 40, 45.18, 46.18 à la brosse d Fourniture de protections individuelles contre le gibier	8,80	НА	
Localisation : 40, 45.18, 46.18 à la brosse d Fourniture de protections individuelles contre le gibler	8,80	НА	ļ
ರ್ಡ್ನ Fourniture de protections individuelles contre le gibier	1		
Localisation : Triage AX Pincettes courtes	2 000,00	U	
g Protection contre le gibier : Mise en place Localisation : 51.R, 52.R, 53, 55 Massif de l'AX	30,71	НА	
Sous-total			3 940,00 € HT
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE			3 940,00 € 11
f Localisation : Réseau triage Orschwihr	2 000,00		
Travaux connexes d'infrastructures : entretiens divers de fossés Localisation : Réseau triage Orschwihr Curage fossés	~ 800;00	~MLI~	
a Travaux de mise aux normes des infrastructures Localisation : 8 Piste	0,40	KM-	
□ Travaux connexes d'infrastructures : création de renvois d'eau Localisation : Réseau triage AX Fournitures + pose de rigoles	6,00	- U-	
Réseau de desserte : entretien des accotements et talus Localisation : P 3 à 6 , P 46 à 48 Réseau Oberlinger, piste de ski de fond p.47 et 48	2,50	KM-	
Localisation : Réseau triage AX	6 000,00		
□-Réseau de desserte-; entretien des accotements et talus Localisation : Réseau triage AX			
ם Travaux connexes d'infrastructures ÷ entretiens divers de fossés Localisation : Réseau triage AX Curage fossés	3,00	-KM	
5ous-total			14 150,00 € HT
TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX			The state of the s
a Entretien de milieu ouvert par gyrobroyage ou débroussaillage léger (milieu agricole ou forestier) Localisation : Judenhut	0,20	HÃ	, successful and the second se
- Sous-total			310,00 € HT
TRAVAUX TOURISTIQUES			
Travaux sur sentiers : entretien courant Localisation : 8	200,00	MLI	
après coupe			
Sous-total Sous-total			280,00 € HT Total : 45 040,00 € HT

Les montants indiqués intègrent, le cas échéant, une évaluation des rémunérations des maîtres d'œuvre.



Programme d'actions
pour l'année 2016
PRE 15:302005600153954

EPIC. RCS Paris B662043116 Siège : 2 avenue de Saint-Mandè 75570 Paris cedex 12 Tél. 01 40 19 58 00

FORÊT COMMUNALE de GUEBWILLER

Remarques	de la Collectivité	
Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, PIERRE SPRAUEL Date: 19.10-15 Manual	Programme reçu le : Le représentant de la collectivité,	
Date: 19-10-15 X Mount		OE GUERA
		W 68500 **

SKIMKED EIGEDVAN FUND STJUOSWIELLINWESUU TU 13 nure du Decteur Burcher GESSOTO GAUBBAWANTER



Motresinteneeus Plerke Srkwuels Pali (Ospas) 74 97 824 Mali (planeaspiaval Contin Jian Roldbler, Ospos 15 76 57

P. [PLES: AKT 88020005 0000 kT/25661 // [15465] [Conditie (8:0-9:00) - (80-14:00)

Adresse de livraison principale

Monsieur le Maire COMMUNE de GUEBWILLER
73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX

Adresse client

Monsieur le Maire COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE **BP 159** 68503 GUEBWILLER CEDEX

Forêt communale de GUEBWILLER

Objet de la prestation: Devis coupes 2016: FC GUEBWCO

Coordonnées Client :

Tél: 03 89 76 80 61 - Fax: 03 89 74 13 23

SIRET 21680112600014

ASSISTANCE TECHNIQUE à DONNEUR D ORDRE : Prestation d encadrement de travaux d exploitation et/ou patrimoniaux réalisés en régle et/ou entreprise : assistance à la passation de la commande publique et au choix du prestataire (si entreprise y compris vérification de la régularité), organisation et sulvi du chantier, assistance à la réception des travaux. La ventilation du montant total des travaux et des honoraires entre les opérations est Indicative.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS		Qté ou Base	Un.	P.U. ou Tau	x TVA	Montant en € HT		
RAVAUX D'EXPLOITATION avec honoraires à 3 €/m3								
Assistance technique : Encadrement de l'exploitation forestière	•	2 165,00	M3	3,00	20,00	6 495,00		
(Ref : 06-MOE-EXPLO)								
our information, veuillez trouver cl-dessous notre estimation des prestations pa ervant, le cas échéant, de base au calcul de la rémunération :	yées o	directement p	oar le n	naître d'ouvra	ge ou le	donneur d'ordre		
Prestations encadrées	Q	Puantité	U	n.	Mor	ntant € HT		
□ Abattage, façonnage (Ref : 04-EXPL-ABT00) Localisation : EPC 2016		2 165,00	٨	13		42 854,06		
Débardage des bols (Ref : 04-EXPL-DEB00) Localisation : EPC 2016		2 165,00		13	23 30			
 Façonnage de stères de chauffage sur place de dépôt ou bord de route (Ref : 04-EXPL-FSTO2) Localisation : EPC 2016 		20,00	S	T	500,			
		Total	estimat	If HT		66 659,06		
						·		
Sous-1	total					6 495,00 € HT		
FRAVAUX D'EXPLOITATION avec honoraires à 3.5 €/m3						•		
 Assistance technique : Encadrement de l'exploitation forestière (Ref : 06-MOE-EXPLO) 	e	111,00	M3	3,50	20,00	388,50		
our information, veuillez trouver cl-dessous notre estimation des prestations pa ervant, le cas échéant, de base au calcul de la rémunération :			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
Prestations encadrées	(Quantité	·	ln.	Moi	ntant € HT		
u Abattage, façonnage (Ref : 04-EXPL-ABT00) Localisation : EPC 2016		111,00		13		2 215,97		
□ Débardage des bols (Ref : 04-EXPL-DEB00) Localisation : EPC 2016		111,00	Λ	//3		1 205,00		
			estimat			3 420,97		

	TVA		Total HT	6 883,50 €
Taux	Base	Montant	Total TVA (1)	1 376,70 €
20,00%	6 883,50	1 376,70	Total TTC (1)	8 260,20 €

Sous-total

388,50 € HT



OMP - AGENCE DE COUMANT UT GUESWILLER/SOULTZ 13 mge du Dozdeur Byrcher 62500 GUERWILLER

MBL: plene spravel@ontGir ivdfroardde: 06 09 45 7/6 5

NP1DHC 415430240017-00014529347/4154251 Contille ISO (2004 - ISO 1410041:

Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre mellleure proposition. Cette offre est valable 3 mois Devis lu et accepté pour un montant de : 6 883,50 € HT

8 260,20 € TTC (1)

Le 19/10/2015

Responsable de l'offre JACQUES MERTZ

Transmis en retour à l'ONF pour exécution :

(Signature nom Constitute

- En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions généralisticle vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur www.prestations.onf.fr ou peuvent être adressées sur simple demande à onf-prestations@onf.fr

- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).

- Entreprise agréée pour l'application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques (n° d'agrément : IF00267).

OFFICE

NATIONALDES

FORÊTS

- Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.

(1) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative

Direction des Services Techniques Service Environnement et Cadre de Vie

N°15 - 12/2015

FORET COMMUNALE -- ETAT D'ASSIETTE POUR L'ANNEE 2017

Rapporteur : Mme Nadine McEVOY, adjointe au maire chargée du développement touristique, de l'environnement et des déplacements.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2544-10-1;

VU la Charte de la forêt communale signée le 16 octobre 2003, modifiée le 15 septembre 2005, et notamment son article 12 ;

VU l'arrêté d'Aménagement forestier n° 9/2005 :

VU la proposition du 19 octobre 2015 par l'Office National des Forêts (ONF), Agence de COLMAR – Unité Territoriale GUEBWILLER/SOULTZ.

L'Office National des Forêts propose annuellement, pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un "état d'assiette des coupes" qui organise la gestion des coupes ainsi que les surfaces concernées.

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application du plan d'aménagement forestier.

L'article 12 de la Charte de la Forêt Communale, cosignée par l'O.N.F. et les représentants des communes forestières, prévoit que ces propositions soient approuvées par délibération du conseil municipal.

Cette opération de martelage, désignant les arbres à couper, réalisée en 2016, est préalable à l'élaboration du Programme des travaux d'exploitation et Etat de prévision des coupes et Programme de travaux qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal dans le cadre du Budget 2017 de l'O.N.F.

La proposition d'état d'assiette 2017 de l'ONF est annexée au présent rapport.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte l'Etat d'Assiette présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2017 tel que proposé.

---0---



ETAT D'ASSIETTE

Agence de COLMAR

	Renseignements complémentaires	Rens				chancre du CHT			chancre du CHT	
	Justification	suc								
autorisée	Surface (ha)	Surf	8,36	11,22	12,96	7,06	2,14	9,94	3,11	13,88
Quotité autorisée	aménagt uf si tsf)	Vamgt	451	365	363	445	98	795	121	930
	VPR aménagt (sauf si tsf)	Vamg/ha	54	86	28	63	40	80	99	67
lle l	Surface Surface totale (ha)	S.tot	8,36	11,22	12,96	7,06	2,14	9,94	3,11	13,88
Parcelle	ž	Parc	17_AB	28_A	29_AB	10_C	52_JV	52_R	15_A8	49_A6
Nature	techni- que de la coupe	Nat	IRR	IRR	IRR	AMEL	AMEL	RGN	AMEL	AMEL
	ssiette	Lot	00	00	60	8	00	00	00	8
	Série N° à l'état d'assiette	ž	1837	1838	1839	1840	1841	1842	1843	1844
	s a	Ш	17	17	17	17	17	17	17	17
	Série	Série		Υ-	~	2	7	7	2	2
	Forêt	Forêt	GUEBWCO	GUEBWCO	GUEBWCO	GUEBWCO	GUEBWCO	GUEBWCO	GUEBWCO	GUEBWCO
	Туре	Туре	<u> </u>	단	ည	乃	ပ်	5	5	5
	5	ħ	5	5	<i>1</i>	ΛΙ]	r L L	E I	ь Э Е	ம G U

Avis du propriétaire,

Ą

<u>ত</u>



A Guebwiller, le 0 5 0 CT. 2015

Le Responsable de l'Unité Territoriale,

A Guebwiller, le US ULI. ZUI

Direction des Services Techniques Service Environnement et Cadre de Vie

N°16 - 12/2015

LOCATION DE TERRAINS AJOUTES A LA CHASSE DOMANIALE

Rapporteur : Mme Nadine McEVOY, adjointe au maire chargée du développement touristique, de l'environnement et des déplacements.

Afin de rendre les lots de chasse cynégétiquement homogènes et cohérents, avec des limites claires (d'un seul tenant et sans enclave), les communes et l'Etat (Office National des Forêts), pour la forêt domaniale, ont toujours procédé à des transferts de terrains réciproques.

Il est rappelé que, pour la remise en adjudication de la chasse communale, le conseil municipal a, lors de sa séance du 23 octobre 2014, adopté les conditions de transferts de terrains suivants :

période du 1er avril 2016 au 31 mars 2028 :

- les parcelles 49 à 55 de la forêt communale de GUEBWILLER situées sur le ban de la Commune de LAUTENBACH-ZELL (ENGENBORN - LAUCHEN) d'une superficie de 87,72 ha sont rattachées au lot de chasse domanial géré par l'Office National des Forêts pour le compte de l'ETAT.

période du 2 février 2015 au 1er février 2024 :

- les parcelles 39 et 40 de la forêt communale de GUEBWILLER situées sur le ban de la commune de MURBACH d'une superficie de 21,11 ha sont rattachées au lot de chasse communal de BUHL.
- les parcelles 41 à 48 de la forêt communale de GUEBWILLER situées sur le ban de la commune de MURBACH (GEISTAL – JUDENHUT) d'une superficie de 96,74 ha sont rattachées au lot de chasse communal de MURBACH.

Les parcelles forestières 49 à 55 de la forêt communale de GUEBWILLER, situées sur le ban de LAUTENBACH-ZELL, sont enclavées en forêt domaniale. Ainsi, pour des raisons techniques et cynégétiques, il est proposé de les ajouter au lot de chasse domanial n°3.

L'Office National des Forêts a notifié par courrier du 10 septembre 2014 à la municipalité son intention de réserver ces parcelles forestières pour la prochaine période de chasse domaniale de 2016 à 2028.

Par courrier du 15 septembre 2014, la municipalité a fait connaître à l'ONF qu'elle lui réservait ces parcelles. Il est rappelé que ces mêmes parcelles étaient déjà intégrées dans le lot de chasse domanial pour la période 2004-2016.

La relocation de la chasse domaniale devant avoir lieu le 1^{er} avril 2016, l'ONF demande au conseil municipal de bien vouloir confirmer l'adjonction des parcelles 49 à 55 sises sur le ban de LAUTENBACH-ZELL (ENGENBORN et LAUCHEN), à la chasse domaniale.

Le loyer de la location de la chasse correspondant aux terrains transférés et sera calculé d'après le prix moyen de location à l'hectare le plus avantageux pour la Ville, à savoir :

- soit le prix moyen de location à l'hectare du lot de chasse domanial n°3,
- soit le prix moyen de location à l'hectare de l'ensemble des chasses domaniales du Haut-Rhin.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'intégration des parcelles communales 49 à 55 à la chasse domaniale ;
- habilite M. le Maire à signer la convention de location de terrains communaux ajoutés à intervenir.

---0---





Ville de Guebwiller 73, rue de la République 68500 GUEBWILLER Agence de Colmar 22, rue de Herrlisheim 68000 COLMAR

LOCATION DU DROIT DE CHASSE

CONVENTION DE LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX AJOUTES

PERIODE DU 1er AVRIL 2016 au 31 MARS 2028

Entre la Ville de Guebwiller, représentée par son Maire, Monsieur Francis Kleitz,

Et l'Office National des Forêts (ONF) – Agence de Colmar, représenté par son Directeur, Monsieur Etienne Zahnd,

Il est convenu ce qui suit :

La Ville de Guebwiller, charge l'ONF d'exploiter le droit de chasse pour la période 2016-2028, sur les parcelles 49 à 55 de sa forêt communale située sur le ban de Lautenbach-Zell, dont les références cadastrales et les surfaces sont détaillées ci-dessous :

Section	Parcelles	Lieudits	Surfaces (ha)
	2	Oberer Engenborn	13,8750
	3	Operer Eugenborn	14,4563
	9		10,7937
	11		7,1938
	48		0,0250
	49		13,8973
17	50	Lauchen	0,4346
	51	Lauchen	16,0456
	52		0,2087
	53		0,0770
	54		10,5176
	55		0,1949
		TOTAL:	87,7189
S	urface totale	87,72 ha	

Le loyer, versé par l'ONF à la Ville de Guebwiller sur présentation d'un titre de recette, sera calculé de la façon suivante :

87,72 ha x prix moyen de location à l'hectare du lot de chasse domanial n°3 (code DDT 112D3)

ou, si c'est plus avantageux pour la Ville

87,72 ha x prix moyen de location à l'hectare de l'ensemble des chasses domaniales du Haut-Rhin

Quel que soit le mode de calcul retenu, celui-ci prévaudra pour toute la durée de la convention et sera révisable annuellement en application de l'article 13 du Cahier des clauses générales de la chasse en forêt domaniale adopté le 25 septembre 2014.

Fait à Guebwiller, le

Le Maire,

Le Directeur de l'Agence ONF de Colmar,

Francis KLEITZ

Etienne ZAHND

Direction des Services Techniques Service Environnement et Cadre de Vie

N°17 - 12/2015

CONCESSION D'OCCUPATION EN FORET COMMUNALE ASSAINISSEMENT DE LA COLONIE DE VACANCES ET DE LA FERME DU GUSTIBERG

Rapporteur : Mme Nadine McEVOY, adjointe au maire chargée du développement touristique, de l'environnement et des déplacements.

Dans sa séance du 19 octobre 1984, le conseil municipal a accordé pour 9 ans au SIVOM de la Région de GUEBWILLER une concession d'occupation de la parcelle forestière n°49 (parcelles cadastrales 2 et 3, section 17) en forêt communale pour l'implantation de tranchées d'infiltration concernant la station filtrante d'épuration des eaux usées de la ferme et de la colonie de vacances du GUSTIBERG.

Vu l'intérêt général du projet, la concession a été consentie sans paiement de droit.

Par délibération du 13 mai 1993 (7^{ème} point), le conseil municipal a approuvé le renouvellement de cette concession pour une nouvelle période de 9 ans soit du 1^{er} juin 1993 au 31 mai 2002 en maintenant la gratuité pour cette occupation.

Par délibération du 28 mai 2002 (24^{ème} point), le conseil municipal a approuvé le renouvellement de cette concession pour une nouvelle période de 9 ans soit du 1^{er} juin 2002 au 31 mai 2011 en maintenant la gratuité pour cette occupation.

Cette concession étant arrivée à échéance le 31 mai 2011, l'Office National des Forêts, par courrier du 23 avril 2014, propose à la Ville d'établir une nouvelle concession, pour laquelle les frais de dossier s'élèvent à 180 € TTC.

Par courrier du 10 mars 2015, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller ayant fait part à la municipalité qu'elle ne disposait plus de la compétence « Assainissement Non Collectif » depuis 2006, la concession ne peut être renouvelée avec cette dernière mais se doit d'être établie avec la colonie de vacances et la ferme du GUSTIBERG.

M. Jean-Marc KORNACKER, Président de l'Association du GUSTIBERG, par courrier du 21 mai 2015, a fait part à la municipalité de son accord de renouveler la concession concernant la seule exploitation de la colonie de vacances.

Monsieur Valentin SCHUBNEL, propriétaire de la ferme du GUSTIBERG, a fait part à la municipalité de son accord de renouveler la concession.

Cette concession sera rédigée par l'ONF pour le compte de la commune et les frais afférents, s'élevant à 180 € TTC, seront à la charge de la colonie de vacances et de la ferme du GUSTIBERG.

Les bénéficiaires n'ayant pas changé depuis 2011, l'acte peut débuter rétroactivement à partir du 1^{er} juin 2011.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le renouvellement de la concession pour une nouvelle période de 9 ans ;
- approuve le maintien de la gratuité;
- approuve la proposition de l'ONF d'établir la nouvelle concession correspondante ;
- habilite M. le Maire à signer la concession à intervenir.

---0---

Direction des Services Techniques Service Environnement et Cadre de Vie

N°18 - 12/2015

REDUCTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Rapporteur : Mme Nadine McEVOY, adjointe au maire chargée du développement touristique, de l'environnement et des déplacements.

L'utilisation des pesticides présente des risques pour la santé humaine ainsi que pour l'environnement. En désherbant chimiquement les espaces communaux (voiries, surfaces pavées...), ces produits ruissellent vers les cours d'eau et contaminent ensuite la nappe phréatique.

L'opération « Commune Nature » menée par La Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse vise à valoriser les communes qui s'engagent dans une démarche de réduction, voire de suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires. Les communes sont ainsi récompensées en se voyant attribuer 1, 2 ou 3 « Libellules » selon l'effort consenti (1 libellule : réduction de 30% de l'usage de pesticides, 2 libellules : réduction de 70% de l'usage des pesticides et arrêt de leur utilisation sur les surfaces à risque pour la ressource en eau, 3 libellules : zéro pesticide depuis au moins 1 an).

La signature de la charte traduit un engagement volontaire de la commune dans une démarche progressive et continue de réduction dont l'objectif final est la suppression des produits phytosanitaires dans l'entretien et la gestion des espaces communaux (Démarche « Zéro Phyto »). Sa signature permet non seulement à la commune de participer à la prochaine édition de l'opération d'attribution de distinctions « Commune nature » mais également de disposer d'un soutien technique de la FREDON Alsace.

Depuis plusieurs années, GUEBWILLER s'efforce de préserver la qualité de la ressource en eau et a déjà considérablement réduit l'usage des pesticides. Néanmoins, à l'heure actuelle le service des espaces verts, continue d'utiliser des pesticides pour désherber la voirie, le centre-ville, le cimetière et pour traiter les terrains de foot et les productions horticoles en serre.

Il est rappelé que l'échéance concernant l'interdiction d'utiliser et de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux (hors produits de biocontrôle, produits AB et produits à faibles risques) a été avancée du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2017 (Loi Labbé du 6 février 2014 modifiée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015).

L'interdiction d'usage ne s'appliquera pas uniquement pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades accessibles ou ouverts au public, mais également à la voirie. Pour des raisons liées à la sécurité des agents opérateurs ou des usagers de la route, l'utilisation des produits phytosanitaires restera autorisée pour l'entretien des voiries dans les zones étroites ou difficiles d'accès telles que les terre-pleins centraux ou les ouvrages.

Actuellement au niveau 1, GUEBWILLER pourrait viser le niveau 2 en 2016 afin d'anticiper l'échéance réglementaire. Pour atteindre ce niveau, une réduction de 70% de l'utilisation des pesticides et leur suppression totale dans les zones à risques (voirie) sont nécessaires.

Ces changements de pratiques vont conduire inéluctablement à l'apparition d'herbes spontanées. La mise en place de techniques dites alternatives ne suffit pas toujours à contrôler la pousse de la végétation. Ainsi, un plan de communication devra être entrepris pour conduire les habitants à une acceptation des herbes spontanées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la réduction des produits phytosanitaires ;
- approuve la démarche continue de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- habilite M. le Maire à signer la charte à intervenir.

---0---

REGION ALSACE AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

CHARTE D'ENTRETIEN ET DE GESTION DES ESPACES COMMUNAUX

EN ALSACE

DEMARCHE « ZERO PESTICIDE »

CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNAUX EN ALSACE (Espaces verts et voirie)

DEMARCHE « ZERO PESTICIDE »

PREAMBULE

L'utilisation de produits phytosanitaires, dont les herbicides, constitue une source de pollution importante des eaux souterraines et superficielles. Les diagnostics sur la qualité des eaux souterraines régulièrement établis par la Région Alsace mettent en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue en Alsace un facteur de déclassement important de la qualité de la ressource en eau.

Les pratiques de désherbage des collectivités contribuent à cette pollution. Pour réduire les risques de pollution des eaux à l'échelle communale, et atteindre les objectifs fixés par la directive-cadre sur l'eau, différentes mesures doivent être nécessairement mis en oeuvre :

- diminution des doses et développement de techniques alternatives
- réduction des surfaces désherbées par voie chimique, notamment les surfaces à fort risque pour la ressource en eau
- formation et accompagnement du personnel communal en charge de l'application des produits phytosanitaires et de l'entretien des espaces communaux
- conception nouvelle de l'aménagement urbain
- sensibilisation de la population.

Cet ensemble de mesures, composantes d'un programme d'actions à développer à l'échelle communale, implique nécessairement la mise en place d'un plan global d'entretien des espaces adapté aux objectifs de protection des eaux. La réalisation de tels plans s'inscrit en cohérence avec les préconisations du SAGE III-nappe-Rhin qui demande, dans le cadre de la lutte contre la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires d'origine non agricole, de « réaliser des plans d'entretien des voiries et des espaces verts dans les communes ».

Les aspects techniques et méthodologiques de la mise en place d'un plan d'entretien et de gestion des espaces communaux respectueux de la qualité des eaux souterraines peuvent être déclinés en 3 principaux niveaux de mise en œuvre selon les types d'actions engagées, étant présupposé que le respect de la réglementation en vigueur est assuré.

La signature de la présente charte traduit l'engagement volontaire de la commune ou de la collectivité dans une démarche progressive et continue, l'objectif final étant de ne plus utiliser de produits phytosanitaires (démarche « Zéro Pesticide »).

Cette démarche s'intègre dans une politique de développement durable, qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. L'engagement de la collectivité à travers la signature de la présente charte contribue à préserver un patrimoine naturel commun, d'enjeu majeur pour le développement de l'Alsace.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CHARTE

La signature de la présente charte traduit l'engagement volontaire de la collectivité dans une démarche progressive et continue de réduction, voire de suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien et la gestion des espaces communaux (espaces verts, voiries, etc.).

L'accompagnement des collectivités dans cette démarche est assuré par la FREDON Alsace dans le cadre de ses missions d'assistance aux communes au titre du programme PROPHYCOM « Zéro Pesticide » financé par la Région et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

	 la	concernée		•	est :
		•••••			

ARTICLE 2 - LOCALISATION - ESPACE GEOGRAPHIQUE CONCERNE

ARTICLE 3 - NIVEAUX DE MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE ET DISTINCTIONS

Au titre de la présente charte, la démarche entreprise par la collectivité comprend 3 niveaux successifs de mise en œuvre, ainsi définis :

Niveau 1:

- Elaboration d'un plan d'entretien communal (plan de désherbage ou plan de gestion différenciée);
- Formation des agents, avec une périodicité de 3 ans au minimum, aux méthodes permettant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et à la maîtrise des techniques alternative au désherbage chimique.

Niveau 2:

- Respect des préconisations du plan d'entretien et de gestion des espaces communaux
- Suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires sur les zones classées à risque élevé pour la ressource en eau
- Réduction de 70% de la quantité de produits phytosanitaires utilisés, dont les herbicides, sur une période de 3 ans.

Niveau 3:

- Suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires depuis au moins 1 an ;
- Engagement de la collectivité à ne pas utiliser de produits phytosanitaires durant les 3 ans à venir.

La collectivité s'engage à mettre en place les actions prévues au niveau 1 au plus tard dans l'année suivant la signature de la présente charte.

Elle s'engage également à définir un échéancier pour atteindre au minimum le niveau 2 au bout de 3 ans. L'objectif est d'atteindre à terme le niveau 3.

Pour chacun de ces niveaux, il sera attribué officiellement à la collectivité, tous les 3 ans, une « distinction » lui permettant de rendre ainsi lisible son engagement dans la durée.

ARTICLE 4 - EVALUATION DU NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE

Le niveau de mise en œuvre de la démarche sera évalué sur présentation des justificatifs demandés (rapport, factures, délibération, etc.). La collectivité recevra alors l'une des 3 distinctions correspondant au niveau d'engagement atteint.

Un diagnostic sur l'état d'avancement du changement des pratiques communales sera réalisé tous les 3 ans dans le cadre du dispositif de distinction des communes mis en place par la Région et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. L'objectif principal est de mettre à l'honneur les collectivités qui se sont engagées dans la démarche et de rendre lisibles les efforts qu'elles auront fournis.

Un jury spécifique décidera tous les 2 ans de l'attribution des différentes distinctions en Alsace. Il sera présidé par la Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Le non-respect des actions définissant le niveau d'engagement précédemment atteint par la collectivité entraînera la suppression de la distinction correspondante.

ARTICLE 5 - SOUTIEN TECHNIQUE APPORTE A LA COLLECTIVITE

La Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse s'engagent, à travers les missions de la FREDON Alsace financées au titre du Contrat de nappes d'Alsace :

- à accompagner les communes dans la mise en œuvre du plan de réduction et de suppression des produits phytosanitaires, ainsi qu'à la mise en œuvre de techniques alternatives au désherbage chimique ;
- à organiser le suivi des actions engagées par la collectivité.

ARTICLE 6 - CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

Les communes et les collectivités engagées dans la démarche sont assurées qu'aucune des informations concernant leurs pratiques de désherbage et d'entretien des espaces communaux ne sera divulguée sans leur accord.

Fait à	Le	
A, le,		
Commune de	M. le Ma	aire

N°19 - 12/2015

DIVERS

a) SAEML CALEO

M. BANNWARTH souligne que les administrateurs élus et les partenaires économiques et financiers de CALEO ont été informés que le conseil d'administration était annulé, le jour même. Ce message émanant du cabinet du Maire, il souhaite savoir si M. le Maire souhaite cumuler un certains nombre de fonctions dont celle qu'il occupe à CALEO et s'il ne pense pas que ce message émanant de son cabinet apporte de la confusion quant l'organisation propre de CALEO.

M. le Maire souligne que la Ville de GUEBWILLER est propriétaire de CALEO à 83%, donc il s'agit bien d'une entreprise privée mais qui est propriété de la Ville. Il précise qu'il était urgent d'informer les administrateurs et les partenaires, que le conseil d'administration était reporté et que l'expéditeur du message n'était pas important, contrairement au fait de transmettre l'information rapidement. Par rapport au cumul des mandats, M. le Maire pense pouvoir assumer l'ensemble de ses nouvelles fonctions.

---0---

b) Racing Club GUEBWILLER: Club-House

M. METZGER souhaite avoir des précisions sur les critères d'attribution du club-house. Pour mémoire, deux demandes ont été réceptionnées, l'une émanait du FCG OMNISPORT qui est composé de 6 sections dont 3 possèdent déjà un club-house, l'utilisation du club-house concernerait donc 3 clubs, l'aérobic, l'aïkido et la plongée (300 membres) et l'autre de l'Office Municipal des Sports qui est composé de 46 clubs (3 000 membres), avec un manque de locaux (surtout avec un accès PMR). M. METZGER pense que le choix aurait dû se porter sur l'OMS dans l'intérêt des clubs. L'aspect financier entrant également en compte et notamment le loyer annuel de 1 800 €.

- M. le Maire précise que cette décision a été prise lors d'un bureau municipal et en effet, c'est au principal utilisateur qu'a été attribuée l'utilisation de ce club-house, la question financière a bien entendu été prise en compte. Il précise que ce club-house sera mis à disposition gratuitement aux associations sportives.
- M. VOGT regrette le fait que ce point n'ait pas fait l'objet un débat en commission et il confirme qu'il aurait été important pour GUEBWILLER que ce club-house soit utilisé par le plus grand nombre d'associations.
- M. LOSSER tient à préciser qu'il apporte son soutien à toutes les associations.

Mme SCHROEDER précise que ce club-house pourra également être utilisé par d'autres clubs que les 3 mentionnés.

---0---

c) Brigades vertes

- M. FACCHIN souhaite savoir si une adhésion aux Brigades vertes est envisagée.
- M. le Maire souligne qu'il ne s'agit pas d'un projet dans l'immédiat.

---0---

Personne ne demandant plus la parole, **M. le Maire**, lève la séance et souhaite à l'assemblée de belles fêtes de fin d'année, il est 21 h 50.